



Création d'un diplôme

Composante porteuse :

UFR Langues

Intitulé du diplôme :

DU DIALOGUES – Médiation, Interprétariat et Migration

Date prévisionnelle d'ouverture de la formation :

Octobre 2021

Circuit validation:

Date de passage en conseil de composante et avis :

16 novembre 2020

Dossier à rendre au SCFC **1 mois avant la CFVU**
(Visé par DAF/DRH et DFVE)

Janvier 2021

Date du passage en CFVU :

15 janvier 2021 > décalé au 22 février

Date du vote en CA :

En attente

Nom du Responsable pédagogique de la formation :

Pascaline DURY

Qualité :

Professeur des Universités

Téléphone :

E-mail :

Pascaline.dury@univ-lyon2.fr

Nom du RAF :

Estelle de Bellefon

Composante assurant la responsabilité de la formation et la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc...) :

UFR Langues

Attention : Avertissement au rédacteur

Votre formation pourra être enregistrée au RNCP ou Répertoire spécifique pour être visible (sur France Compétence) et pour bénéficier de financement tel que le CPF. Cf loi sur la formation professionnelle de 2018. 2 cas de figure se présentent et sont à prendre en compte, qui auront un impact sur **l'intitulé de votre diplôme et les éléments à fournir dans le dossier. Nous vous invitons à y réfléchir en amont, dès la création de votre diplôme. Voici les éléments :**

1. Votre DU **prépare à un métier reconnu ou émergent (pouvant regrouper plusieurs types d'emplois)**, alors votre diplôme est une certification professionnelle qui sera enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour 5 ans. Elle devra permettre « une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles ». A la fin de ce parcours, les étudiants ou stagiaires de la formation continue seront en mesure de s'insérer dans un métier ou emploi précis et vous serez en mesure, après 2 promotions, de le prouver par des enquêtes d'insertion professionnelle dans le métier visé.

Le titre de votre diplôme sera donc un nom de métier

Des pièces justificatives à joindre :

- *Référentiel d'activité/ compétences et évaluation*
- *Procès-verbal des sessions de délivrance de la certification*
- *Livret 2 VAE*
- *Enquêtes insertion sur 2 promotions*
- *Modalité de Validation de la certification*
- *Parchemin*
- *Document concernant les modalités d'organisation des épreuves d'évaluation et mise en place de procédures de contrôle (qualité du processus)*

2. Votre DU **prépare à une spécialité ou grande compétence complémentaire que des professionnels (exerçant déjà différents métiers/ emplois) viennent chercher en complément. Alors votre DU sera enregistrable au Répertoire Spécifique pour 2 à 5 ans.** Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de prouver l'insertion sur une cohorte de 2 promotions mais de démontrer les besoins en compétences du secteur professionnel et du marché (opportunité d'une telle certification et valeur d'usage) : *une réglementation juridique qui impose de nouvelles pratiques, des normes et directives ministérielles, des changements de pratiques dans les métiers nécessitant un accompagnement et spécialisation sur cette compétence précise, nouveaux besoins socio-économiques etc...*

Le titre de votre diplôme sera alors une « grande compétence » ou spécialité

Des pièces justificatives à joindre :

- *Des documents concernant opportunité et la valeur d'usage de la certification (note d'opportunité, références : études, diagnostics, publications démontrant le besoin en compétences sur le marché..., courriers de Commissions paritaires nationale de l'emploi (CPNE) de branches professionnelles, de fédérations d'employeurs, de ministères ou de services déconcentrés de l'Etat, de collectivités locales, témoignages d'entreprises...)*
- *Référentiel de compétence et d'évaluation*
- *Document concernant les modalités d'organisation des épreuves d'évaluation et la mise en place de procédures de leur contrôle.*
- *Le parchemin*

Exemples :

RNCP : DU Assistant juridique, DU médiateur social, DU coach sportif

RS : DU Analyse de la pratique, DU médiation, DU Animer une réunion participative en concertation

Volet 1 : Etude d'opportunité

1. Analyse du besoin :

Genèse du projet en lien avec les besoins des milieux socio-économiques :

La raison d'être de cette nouvelle formation

Quels sont les besoins nouveaux des institutions, des entreprises, des branches professionnelles ?

Quels sont les contextes d'émergence : changement de cadre réglementaire ? une stratégie politique ? un évènement, secteur émergent scientifiquement, professionnalisation des acteurs d'une branche, nouveaux métiers sur un territoire... ?

Répond-elle à une demande de branche professionnelle ? Relations avec le milieu socioprofessionnel, les entreprises partenaires, le tissu industriel/ économique

La création du diplôme universitaire pour interprètes-médiateurs est un projet qui a émergé d'un partenariat entre l'Orspere-Samdarra, Observatoire national santé mentale, vulnérabilités et sociétés (hébergé au CH le Vinatier), et le laboratoire de linguistique ICAR¹ (ENS Lyon) ainsi que d'une rencontre de ces deux dispositifs avec la faculté des langues de l'Université Lyon II.

L'Orspere-Samdarra, est une unité fonctionnelle du CH Le Vinatier. Unique en France, l'Observatoire est notamment soutenu par le ministère des Solidarités et de la Santé (DGOS et DGS), l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et de nombreux autres acteurs institutionnels. Il propose des ressources (formations, journées d'étude, coordinations, films d'animation, guides...) à destination des professionnels, des personnes concernées (par la santé mentale, la précarité, la migration) mais aussi du grand public. L'Orspere-Samdarra porte également des recherches sur les problématiques en lien avec les thématiques de santé mentale, précarité et migration, ainsi que sur les innovations qui émergent dans le champ de la santé mentale ou de l'intervention sociale. Il édite aussi la revue *Rhizome* et organise le diplôme inter-universitaire « Santé, société et migration », porté par les Universités Jean Monnet de Saint-Etienne et Claude Bernard Lyon 1 depuis 9 ans, ainsi que le diplôme universitaire « Logement d'abord », porté l'Université lumière Lyon 2, faculté ASSP, qui a fait sa première rentrée en octobre 2020. L'Orspere-Samdarra est dirigé par Halima Zeroug-Vial, psychiatre et est composé d'une équipe pluridisciplinaire (sociologue, pédopsychiatre, psychologue, politiste, chargé de mission...).

La thématique de l'interprétariat professionnel et les problématiques qui en découlent sont soulevés par l'Orspere-Samdarra depuis 2006. Par ailleurs, de nombreuses actions ont été organisées spécifiquement sur ce sujet : journées d'étude (2006, 2014, 2017, 2018), publication du *Cahiers de Rhizome* n°55 « L'interprétariat en santé mentale » (2015) et du *Cahiers de Rhizome* n°75-76 « Pair aide, interprétariat et médiation » (mars 2020), réalisation d'un film d'animation (2017) et d'un film documentaire (« Avec les mots des autres », réalisé par Antoine Dubos, sortie prévue fin 2020).

¹ L'UMR (Unité Mixte de Recherche) ICAR est née en 2003 de la fusion de deux unités de recherche lyonnaises : de l'UMR GRIC (Groupe de Recherches sur les Interactions Communicatives) et de la FRE (Formation de Recherche en Évolution) CORPUS, Ressources et Apprentissages Linguistiques. Le laboratoire ICAR se caractérise par des activités scientifiques pluridisciplinaires en linguistique et en didactique focalisées sur l'analyse multidimensionnelle des usages de la langue en interaction et dans le texte, appréhendée de manière outillée sur de grands corpus de données orales interactives et textuelles. L'UMR ICAR est rattachée à l'[Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS](#) (Langues, langage, discours). Elle est sous la triple tutelle du [CNRS](#), de l'[Université Lumière Lyon 2](#) et de l'[ENS de Lyon](#) qui héberge le laboratoire dans son bâtiment Recherche.

En réponse au manque de formations adaptées, d'outils et de ressources sur l'interprétariat dans la région, depuis 2016, et grâce au soutien de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, l'Orspere-Samdarra propose des formations courtes (2 jours) aux interprètes en milieu social et médical ainsi qu'aux professionnels de santé sur l'interprétariat en santé et en santé mentale. Depuis 2016, ces formations se sont déroulées sur différents territoires régionaux et, au total, 300 interprètes professionnels ont participé à ces formations.

Aussi, depuis 2016, l'Observatoire mène des recherches sur l'interprétariat en santé et en santé mentale en partenariat avec le laboratoire de linguistique ICAR (ENS Lyon). Dans ce cadre, l'Observatoire a participé activement au projet de recherche Remilas, Réfugiés, migrants et leurs langues face aux services de santé, financé par l'Agence nationale de la recherche (2016-2019)².

Les actions de formation et de sensibilisation autour de l'interprétariat, réalisées ces dernières années par l'Orspere-Samdarra et le laboratoire ICAR, ont mis en évidence des besoins et des attentes grandissantes concernant la formation et la professionnalisation des interprètes, du côté des interprètes eux-mêmes et des professionnels qui les sollicitent. De ce constat, et dans la continuité des recherches menées dans le cadre du projet Remilas, est née la nécessité de créer une formation plus complète à visée professionnalisante pour les interprètes.

Dans cet objectif, l'Orspere-Samdarra et le laboratoire ICAR se sont rapprochés de la faculté des langues de l'Université Lyon 2, dont le département LEA en raison de leur intérêt pédagogique pour la pratique des langues étrangères en milieu médical, attesté par l'existence d'un parcours de master de Communication Internationale en Sciences de la Santé (CISS) au sein de leur offre de formation. Le Département s'est immédiatement montré intéressé pour développer une collaboration avec l'Orspere-Samdarra et le laboratoire de linguistique ICAR. La Faculté des Langues s'est engagée à porter le projet de diplôme universitaire « DIALOGUES - Médiation, interprétariat et migration » en collaboration avec le CIEF - Centre International d'Etudes Françaises (pour une éventuelle mise à niveau en français) et à travailler avec l'Orspere-Samdarra pour la création du contenu pédagogique et l'ingénierie du diplôme universitaire.

Un projet qui répond aux prérogatives nationales et européennes

Depuis de nombreuses années, les instances européennes et nationales ont identifié l'obligation de prendre en compte les aspects linguistiques et interculturels dans l'accueil et l'accompagnement des personnes allophones en situation de migration. Ainsi, pour des raisons autant d'équité que d'efficacité, des recommandations ont été élaborées dans ce sens (Charte Sociale Européenne, Code de Santé Publique, Code de l'action sociale et des familles, Haute Autorité de Santé).³ En 2016, pour la première

2 Le projet de recherche Remilas concerne l'accueil des réfugiés et des migrants en France, et les problèmes linguistiques et culturels qui peuvent s'y poser. Il se concentre sur les situations d'interaction liées au domaine de la santé physique et mentale, en particulier sur les consultations et les entretiens obligatoires pour les demandes d'asile ou de statut de réfugié. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre de son programme Flash Asile (2016-2019).

3 Charte sociale européenne, Annexe à la Recommandation Rec(2006)18 / 3

Stratégies d'amélioration de la santé des populations multiculturelles et des soins de santé qui leur sont dispensés – *Non-discrimination dans l'accès aux services de soins de santé,*

« La suppression des obstacles à la communication est l'aspect qui nécessite l'intervention la plus urgente, claire et évidente.

(...) Des interprètes professionnels devraient être mis à disposition et utilisés régulièrement pour assister les patients membres de minorités ethniques, si nécessaire.

(...) Les professionnels de santé devraient être conscients que les obstacles linguistiques ont des effets négatifs sur la qualité des soins. Ils devraient être formés à travailler conjointement et efficacement avec des interprètes.

Des programmes de formation s'imposent pour les interprètes travaillant dans le domaine de la santé.

(...) Les services de santé publique devraient être encouragés à contrôler la qualité des services d'interprétation médicale destinés aux minorités ethniques. »

fois l'interprétariat est inscrit dans la loi de modernisation de notre système de santé. Le chapitre préliminaire du titre Ier du livre Ier de la première partie du code de la santé publique comprend l'article L. 1110-13 ainsi rédigé :

« La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités ».

Ce même article prévoit la sortie d'un référentiel de bonnes pratiques demandé à la Haute Autorité de santé. Dans le Décret d'application n° 2017-816 du 5 mai 2017 relatif à la médiation sanitaire et à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé, il est rappelé l'importance de tenir compte des spécificités. Il s'agit des personnes qui ne maîtrisent pas ou imparfaitement la langue française dans le respect de leurs droits prévus au présent titre, notamment du droit à l'information, du droit au consentement libre et éclairé, du droit au respect de leur vie privée et au secret des informations les concernant. Ce décret (n° 2017-816 du 5 mai 2017 relatif à la médiation sanitaire et à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé) s'est fixé comme objectif de préciser la définition de la médiation sanitaire et de l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé. Les cadres de compétences, d'intervention et d'accès à ces activités sont fixés par des référentiels élaborés par la Haute Autorité de santé, conformément aux dispositions de l'article L. 1110-13⁴.

Ces recommandations et décrets prennent en compte l'émergence d'un contexte nouveau en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement du public migrant allophone, pour lequel les interprètes sont de plus en plus sollicités. Des besoins grandissants d'interprétariat sont constatés dans les domaines médicaux (santé mentale et somatique), sociaux, juridiques, mais aussi en ce qui concerne les procédures de demande d'asile, du suivi du public réfugié statutaire ainsi que pour les procédures administratives de régularisation concernant les résidents UE et hors UE.

L'interprète-médiateur en milieu social et médical

Alors que le terme de « traducteur » fait référence à une personne transposant des textes écrits d'une langue dans une autre, le terme « interprète » désigne le rôle d'intermédiaire linguistique effectué par un tiers qui consiste à restituer et à transmettre un dialogue entre deux ou plusieurs interlocuteurs pour les aider à communiquer d'une langue source vers une langue cible. Au sein des professions d'interprète et de traducteur/trice se distinguent plusieurs domaines de spécialisation pour lesquels il existe des nombreuses formations universitaires et qualifiantes (comme par exemple: interprète d'affaires, expert interprète/traducteur/trice, interprète de conférences, traducteur/trice littéraire, interprète de contacts, interprète de liaison, interprète/traducteur/trice expert judiciaire).

Parmi ces domaines de spécialisation, nous retrouvons la dénomination « d'interprète en milieu social et médical », qui est née à partir d'une pratique informelle et non qualifiée dans les années 90 et pour laquelle des personnes issues de différents parcours migratoires ont été sollicitées pour interpréter dans le cadre de suivis sociaux et médicaux. Cette pratique s'est peu à peu formalisée au fil des années et des

Recommandation de bonne pratique N° 13 : Accès aux informations concernant la santé d'une personne - Modalités pratiques et accompagnement. Recommandations pour la pratique clinique, Accès aux informations concernant la santé d'une personne, décembre 2005 : IV.2. Modalités de communication du dossier et accompagnement de l'accès
« Dans le cas particulier des personnes ayant des difficultés de communication, la transmission des informations doit être adaptée à leurs possibilités et les difficultés de compréhension doivent être prises en compte de manière spécifique. »

Voir le recensement de la Conférence nationale sur l'interprétariat médical et social, Ecole nationale de l'administration (Strasbourg, 2012)
<https://conference.migrationssante.org/textes-de-reference/politiques-publiques-en-faveur-de-linterpretariat/>

4 Voir le décret n° 2017-816 du 5 mai 2017: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034602662/>

associations prestataires de ce service se sont créées partout sur le territoire national (associations ISM Paris, ISM Corum Lyon, Adate Grenoble, ADDCAES Chambéry, Cofrimi Toulouse...).

La particularité des interprètes « en milieu social et médical » est qu'ils sont principalement appelés à intervenir auprès des populations migrantes allophones afin de les accompagner dans différents services sociaux, administratifs, médicaux et juridiques. Il importe de souligner que l'accompagnement de ce public confronte les interprètes à des difficultés particulières. C'est en réponse à cette problématique que le terme de « médiation » a été introduit comme faisant partie des qualifications nécessaires au métier. Par médiation on comprend que l'interprète endosse d'autres fonctions et fait appel à d'autres compétences, comme par exemple : l'amélioration de la communication inter-linguistique ; l'orientation sur le fonctionnement et les équivalences des procédures et institutions ; l'information des professionnels sur les pratiques culturelles des usagers, l'aide à la résolution des incompréhensions et conflits inter-linguistiques et/ou interculturels ; la contribution à un accueil digne et une meilleure intégration dans le pays d'accueil.

Jusqu'à ce jour, la profession « d'interprète en milieu social et médical » est encore peu reconnue. Les interprètes appelés à intervenir dans ce contexte ne sont pas nécessairement formés ni diplômés en interprétariat et traduction en milieu social. Ce constat est toujours valable aujourd'hui puisque les formations à ce métier spécifique restent rares et ne font pas partie des cursus universitaires classiques d'interprétariat et de traduction. En parallèle, de nombreuses études⁵ ont relevé le besoin de professionnalisation et ont constaté un manque de formation pour les interprètes en milieu médical et social.

Il est à noter que depuis 2015, cette profession a dû s'adapter à un contexte d'augmentation des flux migratoires⁶ sur le territoire national (migrations pour raisons politiques⁷ et économiques) et aux nouveaux agencements des procédures d'accueil⁸ et de demande d'asile. Notamment les dispositions prises par la nouvelle loi « asile et immigration » du 10 septembre 2018 et mise en vigueur à partir de janvier 2019 dans laquelle l'un des principaux objectifs était de réduire notablement la durée moyenne de traitement des demandes d'asile. De plus, cette augmentation des arrivées de personnes en situation de migration a révélé l'étendue et l'urgence à traiter des questions d'accueil et d'accompagnement de ce public. (L'INSEE estime à 800 000 le nombre de personnes allophones sur le territoire national, chiffre

5 - Articles rédigés par l'Orspere-Samdarra : Chambon, N., Zeroug-Vial, H. & Carbonel, N. (2017). L'interprétariat en santé mentale : les enjeux de la formation. *L'Autre*, volume 18(3), 362-368. <https://doi.org/10.3917/lautr.054.0362> ; Chambon, N., Traverso, V. & Zeroug-Vial, H. (2020). Médiateurs, pairs, interprètes... au secours du soin. *Rhizome*, 75-76(1), 7-16. <https://doi.org/10.3917/rhiz.075.0007>. Autres références bibliographiques : Alexandra Galitzine-Loumpet, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, « *Enjeux de langues et conjonctures en situation migratoire* », in A.Castelain (dir.), *Traduction et migration, Enjeux éthiques et techniques*, Presses de l'Inalco, 2019./ Delizee Anne, "Émergence et professionnalisation de l'interprétation communautaire en Belgique francophone", humanOrg, Institut de recherche en développement humain et des organisation, Université de Mons, 2015.

6 Selon l'INSEE, la France comptait en 2015 6,2M19 d'immigrés, dont 39% avaient la nationalité française (2,4 M). Aux 3,8M d'immigrés étrangers se rajoutent 0.6M d'étrangers nés en France constituant la population étrangère présente en France évaluée au total à 4,4M20, dont 2,7M issus des pays tiers (hors Europe). Ces chiffres issus du recensement ne prennent que très partiellement en compte les étrangers en situation irrégulière, dont l'effectif est estimé dans diverses publications à environ 400.00021 personnes.

7 Au total, 132 614 demandes ont été enregistrées à l'OFPPA en 2019 soit 7,3% de plus qu'en 2018 (123 625 demandeurs d'asile), selon le [dernier rapport annuel](#) de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Ce nombre est en hausse de 22,7 % par rapport à l'année précédente, après des augmentations déjà de 7,1 % en 2016 et de 17,5 % en 2017. La France a connu entre 2007 et 2014 une augmentation de plus de 85% des demandes d'asile.

8 Nous pouvons citer l'exemple du manque d'interpretes presents lors des procedures d'accueil et d'expulsion par les administrations françaises (Prefectures, OFII...), argument qui à été utilisé comme vice de procédure par les avocats entraînant une obligation de la part de ces administrations à faire recours à l'interprétariat pour toutes leurs procédures. « *Lorsqu'il est prévu (...) qu'une décision ou qu'une information doit être communiquée à un étranger dans une langue qu'il comprend, cette information peut se faire soit au moyen de formulaires écrits, soit par l'intermédiaire d'un interprète. L'assistance de l'interprète est obligatoire si l'étranger ne parle pas le français et qu'il ne sait pas lire.* » (Article L111-8)

qui constitue un ordre de grandeur qui ne tient cependant pas compte du caractère forcément partiel du recensement des personnes en situation irrégulière)⁹

Au total, 132 614 demandes d'asile ont été enregistrées à l'OFPRA en 2019 soit 7,3% de plus qu'en 2018 (123 625 demandeurs d'asile), selon le dernier rapport annuel de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Ce nombre est en hausse de 22,7 % par rapport à l'année précédente, après des augmentations déjà de 7,1 % en 2016 et de 17,5 % en 2017. La France a connu entre 2007 et 2014 une augmentation de plus de 85% des demandes d'asile. En 2019, 92% des auditions ont été réalisées avec le concours d'un interprète, ce qui représente 105 interprètes mobilisés par jour et 101 langues utilisés rien que pour les entretiens réalisés par l'OFPRA. La Cour Nationale du droit d'asile de son côté a enregistré pour l'année 2019, 59.091 recours pour lesquels sont sollicités 480 interprètes pour 160 langues parlées rien que pour la région Ile de France. En totalité environ 180.000 procédures de demande d'asile ont fait l'objet d'un suivi avec interprète en 2019. A savoir que la prise en charge de ce type de procédure implique un suivi préalable et la préparation des dossiers pour lesquels les interprètes sont aussi sollicités. Pour donner un ordre d'idée nous pouvons évaluer en moyenne que 10h d'interprétariat sont au minimum nécessaires pour le suivi d'un seul dossier.

Actuellement, les demandes d'interprétariat en milieu médical et social sont toujours en augmentation¹⁰. L'INSEE estime à 800 000 le nombre de personnes allophones sur le territoire national, chiffre qui constitue un ordre de grandeur qui ne tient cependant pas compte du caractère forcément partiel du recensement des personnes en situation irrégulière. Cependant on estime que 41% des immigrés parlent peu ou pas le français en arrivant en France, cela représenterait 2,7M de personnes qui ont potentiellement recours à l'interprétariat au minimum une fois dans leur parcours d'intégration en France, toutes institutions confondues. Selon le rapport IGAS N°2018-128R le volume d'interprétariat requis seulement dans le secteur hospitalier pourrait être évalué à 843.000 heures. Selon ce même rapport une simple extrapolation sur le nombre d'étrangers nés à l'étranger et résidant en France conduirait à estimer le nombre d'interventions d'interprétariat attendues actuellement entre 260.000 et 322.000, rien que dans le domaine de la santé.

Ce constat fait resurgir la nécessité de reconnaître la spécificité de ce domaine professionnel, la pluridisciplinarité des connaissances auxquelles il fait appel, ainsi que la diversité des fonctions pour lesquelles les interprètes en milieu social et médical sont sollicités. Par ailleurs, des formations et certifications spécifiques¹¹ commencent à émerger dans plusieurs pays européens ces dernières années. Nous pouvons citer les exemples de la Belgique (Formation et certification des interprètes en milieu social – Setis), de la Suisse (système modulaire de qualification et formation d'interprétariat communautaire et médiation interculturelle – Interpreter), de l'Italie (formation des médiateurs culturels et linguistiques) ou encore de l'Espagne (formation de traducteurs interprètes dans une société multiculturelle) et même du Royaume-Uni (Diplôme d'interprétation de service publique dans le domaine de la santé). En comparaison avec ses voisins européens, en France, la professionnalisation de ce métier est encore peu développée. En effet, les formations qui ont pour objectif de professionnaliser

⁹ www.insee.fr/fr/statistiques/3640742

¹⁰ Selon le rapport IGAS N°2018-128R le volume d'interprétariat requis dans le secteur hospitalier pourrait être évalué à 843.000 heures. Une simple extrapolation sur le nombre d'étrangers nés à l'étranger conduirait à estimer le nombre d'interventions d'interprétariat attendues actuellement entre 260.000 et 322.000.

¹¹ Norme ISO 13611:2014: INTERPRETATION — LIGNES DIRECTRICES POUR L'INTERPRETATION EN MILIEU SOCIAL

les interprètes en milieu social et médical restent rares et se concentrent principalement sur le territoire de l’Ile-de-France.

Création du diplôme universitaire en Auvergne-Rhône-Alpes

Quelques chiffres en Région AURA :

- 17,7% des demandes d'asile sont en région AuRA en 2017 (2^{ème} région en France) dont 56% sur Lyon.
- Entre 2016 et 2017 la région a été fortement impacté par la hausse des flux, celle-ci étant de 35%, contre 26% au niveau régional pour le volet Asile. (Préfecture AuRA) (la hausse a impacté les dispositifs d'accueil et d'enregistrement par conséquent la demande en interprétariat)
 - 19.255 places en AuRA, hébergement demandeurs d'asile (Rapport Cimade 2019)
 - 8.149 recours enregistrés à la CNDA (cour nationale du droit d'asile) pour la région AuRA en 2019 (deuxième région en France selon nombre des recours déposés)

Nous estimons que la région Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 600 interprètes¹² sur le territoire (salariés, indépendants) travaillant principalement dans le domaine social, juridique et médical (sans compter les interprètes travaillant dans d’autres domaines).

Actuellement la majorité des interprètes en milieu médical et social exerçant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes travaillent à partir de connaissances empiriques et ont une expérience apprise principalement « sur le terrain », sans formations universitaires ou professionnelles spécifiques dans ce domaine. A ce jour, aucune formation universitaire diplômante au niveau régional ne répond aux besoins de formations de ces interprètes. Cette situation nuit aux conditions d’exercice du métier et expose les interprètes à de réelles difficultés.

La nécessité de plus de reconnaissance, de formation et de professionnalisation sont observées au niveau national et européen, comme l’indique un récent rapport de l’Inspection générale des affaires sociales (*Le modèle économique de l’interprétariat linguistique en santé*, rapport IGAS n°2018-128R, avril 2019). Ce rapport incite notamment les partenaires sociaux à engager un processus de certification professionnelle reconnue et inscrite au RNCP pour les interprètes salariés, et à exiger l’attestation du niveau de langue et de formation en interprétariat (recommandations 8 & 9).

Notre objectif, en proposant ce diplôme universitaire, serait donc de regrouper dans une même formation les différents domaines, champs théoriques et situations de pratique correspondant aux besoins de la profession d’interprète en milieu social et médical. Ce diplôme universitaire comportera des volets sur les contextes migratoires, le droit et le cadre réglementaire, la santé (mentale et somatique), la posture et les compétences linguistiques. *In fine*, cette formation permettra aux étudiants d’acquérir des compétences spécifiques au domaine de l’interprétariat en milieu médical et social dans le contexte d’accompagnement des personnes migrantes allophones.

SI relève du RNCP :

Secteurs d’activité :

Métiers visés en insertion professionnelle	Code ROME
Médiateur linguistique en milieu social et médical	E1108 K1204
Interprète en milieu social et médical	
Interprète traducteur	

¹² Estimations aproximative à partir des chiffres du nombre d’interprètes inscrits comme assermentés indépendants et du nombre d’interprètes travaillant pour des structures prestataires dans la région Auvergne-Rhône Alpes.

Médiateur interculturel	
Médiateur interculturel en santé	

Code ROME, consulter : <http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-fiches-metiers-@/index.jsp?id=68>

Si relève du répertoire Spécifique : activités professionnelles attendues en fin de parcours

Secteurs d'activité :

Compétences visées en fin de formation
Activité 1 : Accompagner le public migrant allophone dans les différents domaines (santé, social et juridique) en présentiel ou à distance
Activité 2 : Utiliser les compétences de médiation linguistique en accord avec le contexte et les attentes
Activité 3 : Maîtriser des connaissances sur l'interculturalité permettant d'orienter les professionnels
Activité 4 : Comprendre les enjeux de posture, confidentialité et éthique propres au métier de médiateur interprète
Activité 5 : Résoudre des incompréhensions d'ordre linguistiques, interculturelles, relationnelles en utilisant des compétences de médiation
Activité 6 : Orienter les usagers sur les équivalences et fonctionnement entre deux et/ou plusieurs cultures : des procédures, documents, institutions, parcours, situations géopolitiques et socioculturelles.
Activité 1 : Accompagner le public migrant allophone dans les différents domaines (santé, social et juridique) en présentiel ou à distance
Activité 2 : Utiliser les compétences de médiation linguistique en accord avec le contexte et les attentes

2. Positionnement de cette formation :

Positionnement de la formation au sein de l'offre globale de l'université LYON 2 :

Comment cette formation se positionne-t-elle au niveau de l'offre de l'Université Lyon 2 ? Lien avec la stratégie de formation de l'établissement.

S'intègre-t-elle dans une logique de filière ? Quelles sont les formations connexes au sein de l'établissement ? licences, master, DU ?

Du point de vue de la Faculté des Langues, ce projet de DU présente de nombreux intérêts. Comme cela a été souligné dans les paragraphes précédents, le département LEA, par le biais de son master CISS se spécialise depuis longtemps dans ce que l'on appelle « la linguistique médicale », et c'est en outre la seule université française à proposer un diplôme de niveau master, qui soit spécialisé dans le domaine de la traduction et de la communication dans le milieu de la santé. La création de ce DU vient donc parfaitement compléter cette compétence ainsi que cette spécialisation déjà en place dans le département. Un premier avantage direct pour la Faculté des Langues est donc de renforcer la visibilité et l'originalité de l'offre de formation au niveau local et régional.

Le deuxième intérêt majeur que représente ce DU pour la Faculté des Langues réside dans son caractère professionnel ; en effet, la Faculté de langues s'efforce depuis de nombreuses années « d'appliquer » l'enseignement des langues étrangères, de le professionnaliser, comme en témoignent les Masters de Commerce international et Langues Appliquées (CILA) et de Traduction Littéraire et Edition Critique (TLEC) ainsi que la nouvelle licence professionnelle dans le domaine du tourisme lancée en 2020. Proposer un DU à visée professionnelle comme celui-ci correspond donc totalement aux objectifs pédagogiques poursuivis par la Faculté de langues et peut ouvrir des perspectives pour nos diplômés.

Enfin, la Faculté des Langues dans son ensemble, par la volonté de professionnalisation du public qu'il accueille, s'efforce également de créer des liens dans et hors les murs de l'université et de construire des

ponts entre la société civile et le monde académique. Une première collaboration en interne nous semble pertinente avec le DU Droit des Étrangers au sein de la Faculté de Droit. Une collaboration, au moins pour la partie enseignement, pour le module « droit » du projet de DU, serait tout à fait intéressante et est en cours de réflexion. Pour répondre à la volonté de l'Orspere-Samdarra d'intégrer des personnes en exil maîtrisant des langues de migration, notamment des langues rares, une articulation est prévue avec le DU Passerelle – étudiant.e.s en exil¹³ ou le DU études françaises au CIEF, afin de permettre une mise à niveau en français et faciliter l'accès à l'emploi de ce public. Même s'il n'y a pas de lien pédagogique direct, il est à signaler que Lyon 2 collabore déjà avec l'Orspere-Samdarra autour du DU Logement d'abord porté par l'UFR ASSP. Cette coopération renforce d'autres liens entre l'Université Lyon 2 et le monde associatif régional, à l'instar de Forum Réfugiés-COSI.

Enfin, la coopération avec l'Orspere-Samdarra, hébergé au CH le Vinatier, représente un terreau d'échanges riche et original et permet à la faculté des langues et au département de LEA de valoriser ses compétences à l'extérieur des murs de l'Université.

Plus-value de cette nouvelle formation par rapport aux formations existantes sur le territoire cible

Positionnement de la formation par rapport aux autres formations repérées / situer son rayonnement (local, régional, national, international)

Identification des formations équivalentes existant actuellement à Lyon, en Région, au national (si besoin) :

Identification des éléments de différenciation : contenu scientifique, pédagogique, compétences développées, public cible, modalités / rythme/ durée, mixité des publics ...

Actuellement il n'existe aucune formation diplômante, qualifiante, spécifique dans le domaine de l'interprétariat et de la médiation interculturelle en milieu social et médical au niveau local, territorial et régional. Il existe sur le territoire local une formation diplômante en « Traduction spécialisée et interprétation de liaison », toutefois orientée vers le commercial, et une formation non diplômante/qualifiante sur « L'interprétariat en santé ». Sur le territoire national, il existe une seule formation universitaire type « diplôme universitaire » spécifique dans le domaine de l'interprétariat en milieu social et médical et trois autres formations universitaires qui abordent les problématiques de l'interprétariat et de l'accueil du public migrant sous différents angles. Elles s'adressent toutes aux différents professionnels des structures sociales et médicales ainsi qu'aux interprètes. Par conséquent leur contenu pédagogique ne s'oriente pas seulement sur le domaine de l'interprétariat. Elles se situent principalement en région Ile-de-France et Nouvelle Aquitaine, ce qui limite la possibilité d'accès aux étudiants de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des régions avoisinantes :

Formations en Auvergne-Rhône-Alpes

- **Formation de « Traduction Spécialisée et Interprétation de liaison »** proposée par l'ESTRI et l'Université Catholique de Lyon. Elle propose d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer comme expert de l'interprétation spécialisé en information et documentation, en prestation de service d'interprétation et en gestion des outils technologiques liés à l'exercice de son activité. L'interprète est le relais entre deux ou plusieurs membres d'un petit groupe dans le cadre de négociations commerciales, d'affaires commerciales, de réunions d'entreprise, de conférences de presse. Il interprète par le biais de plusieurs médias : en présentiel, par téléphone, par

¹³ Cette formation intensive en langue, culture et méthodologie universitaire, constitue une passerelle vers un cursus d'études supérieures en France ou vers la réinsertion dans leur profession.

visioconférence et exerce sa fonction dans différents domaines tels que le médical, le juridique, le technique et le commercial.

⇒ **Aucun des modules proposés n'aborde les thématiques en lien avec l'interprétariat et la médiation en milieu social et médical dans le cadre de cette formation. Il est toutefois stipulé que les étudiants doivent savoir : « Rapprocher, comparer des éléments culturels et identifier les règles d'interaction sociolinguistiques ».**

Modalités d'accès :

La formation de niveau Bac + 5 exige d'avoir validé ou obtenu un diplôme correspondant à une L3 en LEA ou diplôme équivalent, ou à un M1 Master LEA ou équivalent.

Prérequis : Français obligatoire niveau C2, Anglais obligatoire niveau C1, Allemand ou espagnol ou Italien obligatoire niveau C1.

Rythme : 5 blocs de compétences spécialisés pour un total de 500 heures sur deux ans. Stage à l'étranger de six mois en 4^e année et stage de trois à six mois en France ou à l'étranger en 5^e année.

Coût : de 5 580€ à 7 440€ + frais de stage.

- **Formation « L'interprétariat en santé »** proposée par l'Orspere-Samdarra, CH le Vinatier de Lyon. Cette formation s'adresse aux interprètes et aux soignants désireux d'enrichir leurs pratiques autour des questions que pose la prise en charge des populations migrantes allophones. Ces formations courtes visent alors à accompagner le mouvement de professionnalisation des interprètes exerçant dans le domaine médico-social et à sensibiliser les soignants à cette pratique singulière. La formation est proposée dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

⇒ **La formation aborde uniquement les aspects en lien avec la santé mentale et somatique. Elle n'est pas diplômante/qualifiante et se déroule seulement sur deux journées.**

Modalités d'accès :

Formation ouverte aux soignants, professionnels du social et interprètes professionnels et volontaires.

Prérequis : Pas de prérequis

Rythme : 2 jours de formation pour les interprètes et 1 jour de formation pour les soignants.

Coût : gratuit

Formations sur le territoire national (hors Auvergne-Rhône-Alpes)

- **DU de « Médiateur-Interprète dans les services publics »** créé dans le cadre d'un partenariat entre l'ISM Paris (prestataire de services d'interprétariat) et l'Université Paris-Diderot. Il propose d'offrir une professionnalisation aux traducteurs-médiateurs en activité, d'aborder la différence culturelle sous l'angle de la médiation, d'optimiser l'accompagnement des étrangers dans leurs démarches administratives, d'acquérir une connaissance approfondie des structures administratives et médicales, d'améliorer ses connaissances du droit des étrangers et du droit social français et de préparer à la gestion de situations de communication complexes et spécifiques.

⇒ **Un seul module aborde dans son contenu pédagogique les thématiques : santé mentale, santé somatique et procédure d'asile. Les autres modules sont axés principalement sur les services publics.**

Modalités d'accès :

Cette formation est réservée uniquement aux interprètes déjà en activité (diplôme M1 ou M2 ou VAE de 3 ans minimum), aux personnels de structures sociales et médicales amenés de fait à servir de médiateurs souhaitant se professionnaliser (niveau M1 et M2), ainsi qu'aux jeunes diplômés en M2 en traduction et interprétariat.

Prérequis : Très bonne maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère au moins.

Rythme : 4 modules de 25 heures pour un total de 100 heures d'enseignement sur un an, cours un vendredi par mois.

Coût : Individuels FI : 500 €, individuels FC : 800 €, Entreprises : 1 650 € + droits universitaires

⇒ **Ce diplôme universitaire a été gelé pour l'année universitaire 2020-2021.**

- **Diplôme universitaire de « *Pratiques de médiation et de traduction en situation transculturelle* »** de l'Université Paris-Descartes. Il propose de former dans un même temps des professionnels intervenants dans les domaines médico-psychologique ; socio-éducatifs et judiciaires et des interprètes à la pratique de la médiation interculturelle, de développer des compétences en médiation interculturelle et d'apprendre à utiliser des traducteurs et maîtriser les processus de traduction en situation professionnelle.

⇒ **Pour cette formation 2 contenus pédagogiques sur 24 abordent les problématiques en lien avec l'interprétariat : « Place des langues maternelles en situation de médiation », « Traduction et articulation avec les pratiques professionnelles ».**

Modalités d'accès :

Sont visés particulièrement les professions touchant au soin médical (médecins, sages-femmes, cadres infirmiers), au socio-éducatif (éducateurs, responsables d'équipe, assistants sociaux...) et au psychologique (psychologues), ainsi que les interprètes en activité souhaitant évoluer vers le métier de médiateur interculturel.

Prérequis : pas d'exigence de niveaux de langue signalée dans la plaquette. Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits.

Rythme : 4 options pour un total de 124 heures d'enseignement sur un an, cours 2/3 jours par mois. Stage de 24h.

Coût : Formation initiale : 450 € ; prise en charge totale ou partielle : 1 650 € + frais de dossier.

- **Diplôme universitaire « *Hospitalité, médiations et migrations* »** de l'Université Paris-Descartes et INALCO. Il propose aux volontaires et professionnels de l'accueil, de l'assistance ou des ressources humaines de se former au contexte anthropologique, juridique et administratif de l'accueil ainsi qu'aux pratiques de médiation et d'interprétariat en contexte migratoire.

⇒ **2 modules sur 8 sont consacrés aux problématiques de l'interprétariat : « Médiation, interprétation et migration » (20 h) et « Interprétation dans les institutions publiques » (20 h).**

Modalités d'accès :

Cette formation s'adresse aux médiateurs et animateurs des grandes ONG (MDM, France terre d'Asile, Emmaüs) accueillant des personnes en situation de migration, aux assistants sociaux des collectivités locales et aux personnes réfugiés.

Prérequis : Maîtrise du français et d'une langue de la migration (B1).

Rythme : 8 modules pour un total de 140 heures d'enseignement sur un an, cours tous les soirs. Stage de 70 heures.

Cout : Inscription individuelle : 750 € ; Inscription entreprise, OPCO, Pole emploi : 1000 €.

- **Diplôme universitaire « Médecines et soins transculturels »** de l'Université de Bordeaux. Il propose d'analyser les liens entre la maladie, les soins, les recours et les cultures par le biais d'une approche pluridisciplinaire : cliniciens, anthropologues, chercheurs en sciences humaines proposent des concepts théoriques afin de mieux comprendre la spécificité des situations migratoires et de l'exil.

⇒ **Pour cette formation un seul module sur six aborde la problématique de l'interprétariat : « Interprétariat et traduction » (16 h).**

Modalités d'accès :

Il s'adresse à tout professionnel de la santé, de l'éducatif, du social et étudiant ayant un niveau L3 ou bac+3, désirant découvrir ce champ.

Prérequis : pas d'exigence de niveaux de langue signalée dans la plaquette.

Rythme : 6 modules pour un total de 117 heures en présentiels plus optionnel sur un an, cours tous les vendredis et samedis. Stage de 32h à 74h plus 32h de terrain d'observation.

Coût : Formation initiale : 420 € ; reprise études financés : 1600 € ; reprise études non financées : 1000 € + droits universitaires.

Le diplôme universitaire « **DIALOGUES - Médiation, interprétariat et migration** » proposé par la faculté des langues en partenariat avec l'Orspere-Samdarra se différencie des autres diplômes proposés en premier lieu par le fait qu'il s'adresse uniquement aux interprètes et médiateurs professionnels et bénévoles ainsi qu'aux personnes souhaitant se former spécifiquement dans les domaines de l'interprétariat et de la médiation en milieu médical et social. Cette particularité s'avère une plus-value au vu des dernières recherches effectuées sur la formation des interprètes-médiateurs en milieu médical et social. Les recherches de l'école de Psychologie de la Faculté de sciences sociales de l'Université Laval au Québec en partenariat avec le Centre Babel de Paris ont révélé que les formations communes entre professionnels de santé et interprètes s'avèrent insuffisantes pour les interprètes¹⁴. Par conséquent, nous avons préféré orienter les recherches pour la réalisation du contenu pédagogique uniquement sur les besoins des interprètes à l'instar des formations proposées en France et en Europe dans ce même domaine.

En deuxième lieu, à la différence des autres diplômes qui proposent généralement un seul domaine comme axe principal, ce DU combine 4 axes - **Trajectoires migratoires, santé mentale et somatique, sociojuridique et pratiques d'interprétariat** – et les traite sous l'angle spécifique de la migration. Les domaines abordés par notre formation proposent un contenu qui fait dialoguer des perspectives théoriques avec des situations de pratique concrètes et des compétences techniques, ce qui permet de répondre à la problématique du manque de contenu spécifique pour les interprètes dans les autres formations.

En troisième lieu, la formation se propose d'ouvrir un parcours spécifique pour le public non francophone qui souhaite se spécialiser dans le domaine en créant un partenariat avec le DU Passerelle – étudiant.e.s en exil (ou le DU études françaises) du CIEF. Une orientation vers une formation en FLE sera proposée pour les candidats au DU DIALOGUES nécessitant une remise à niveau ou un perfectionnement de la langue française. Cette spécificité est unique en France pour ce type de formation et s'avère innovante au vu du public visé.

Le public visé par la formation est issu de divers parcours professionnels, universitaires et migratoires. Par conséquent, l'objectif de la formation est aussi de permettre à un public non diplômé de se former dans le domaine et au public déjà diplômé ou en pratique de se spécialiser et/ou de se professionnaliser. Nous défendons la pluralité, la mixité sociale et l'accessibilité de la formation en ne la réservant pas uniquement au public diplômé ou qualifié. Nous nous inscrivons dans une logique d'ouverture, d'intégration et de

¹⁴ Leanza, Y., Angele, R., René de Cotret, F., Bouznah, S. & Larchanché, S. (2020). Former au travail avec interprète de service public et à la médiation interculturelle: Une étude exploratoire. *L'Autre*, volume 21(1), 73-82.

professionnalisation en permettant aux candidats qui en ont besoin d'accéder à une mise à niveau de la langue française au sein du parcours du diplôme universitaire DIALOGUES Médiation, Interprétariat et Migration.

En parallèle, il existe un réel enjeu au niveau territorial et régional à proposer une formation dans ce domaine, étant donné que les formations existantes sont peu accessibles soit par leur contenu et/ou prérequis, leur coût, leur durée ou leur localisation.

Éléments différenciant à valoriser de cette formation par rapport aux autres formations repérées :

- Il n'existe pas de formation diplômante dans ce domaine au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Diversité du public visé et conditions d'admission permettant l'accessibilité à des candidats avec des profils et parcours divers :
 - Interprètes en milieu social et juridique en activité
 - Personnels de structures sociales et médicales amenés à travailler comme interprète et/ou médiateur
 - Personnes réfugiées travaillant en tant qu'interprètes ou/et médiateurs
 - Jeunes diplômés en traduction et/ou interprétation
 - Demandeurs d'emploi
- Possibilité de suivre un parcours complet ou optionnel adapté aux besoins et au contexte professionnel des candidats. Possibilité pour les candidats d'être orienté vers les partenaires pour poursuivre une remise à niveau du FLE si besoin, selon les financements à disposition,
- Nous proposons de « former » des nouveaux interprètes médiateurs au domaine de l'interprétariat en milieu social. La formation vise aussi à « professionnaliser » des interprètes en activité qui ne peuvent se justifier d'une qualification dans leur domaine faute de formation existante.
- Le contenu pédagogique proposé correspond aux différents domaines pour lesquels les interprètes en milieu social sont amenés à travailler. Les modules, proposés abordent tous les contextes et problématiques en lien avec les exigences professionnelles à différence des autres formations qui proposent de se former seulement sur certaines spécificités dans le domaine.
- La formation propose un module spécifique sur le domaine « techniques d'interprétation et traduction » qui n'est pas proposé par les autres formations repérées et qui réponds aux besoins de professionnalisation permettant l'obtention d'un diplôme qualifiant au même titre (niveau de compétences et qualité d'enseignement) que les diplômes type Licence et Master dans le domaine de l'interprétariat et la traduction le proposent.

3. Partenariats :

Types de partenariats envisagés et champs du partenariat :

- Avec d'autres écoles ou université pour l'organisation et la gestion de la formation et intervention des enseignants
- Avec les entreprises et branches professionnelles

- **Observatoire santé mentale, vulnérabilités et sociétés, Orspere-Samdarra** ; CH Le vinatier – Lyon
Ingénierie et interventions pédagogiques/ acté
- **Faculté de Langues**, Université Lumière Lyon 2 – Lyon
Interventions pédagogiques/ acté
- **CIEF Centre international d'études françaises**, Université Lumière Lyon 2 – Lyon
Interventions pédagogiques/ acté
- **ICAR**, Laboratoire linguistique, CNRS, Lyon2, ENS, - Lyon
Activités scientifiques pluridisciplinaires : linguistique interactionnelle, multimodalité de la langue, approches pluridisciplinaires de l'interaction.
Interventions pédagogiques/ acté
- **Faculté de Traduction et d'Interprétation - École d'Interprètes Internationaux**, Service de Traduction spécialisée et de Terminologie, Université de Mons – Belgique
Interventions pédagogiques/ en cours
- **Heriot-Watt University – School of Social Sciences**, Department of Languages and Intercultural Studies – Edimbourg, Ecosse
Soutien pédagogique/en cours
- **CHUV, Département de psychiatrie**, Lausanne – Suisse
Service de psychiatrie de liaison, Unité Psy&Migrants (interprétariat en milieu médical)
Interventions pédagogiques/ en cours
- **Association Forum Réfugiés - COSI**, programme Accelair - Lyon
Insertion professionnelles des réfugiés statutaires
Recrutement public/ en cours
- **ADDCAES, Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Etrangers de la Savoie** - Chambéry
Prestataire de services d'interprétariat médico-social
Recrutement public/ acté
- **ISM Corum**, Service interprétariat - Lyon
Prestataire de services d'interprétariat médico-social
Recrutement public/ en cours
- **Adoma** - Région Auvergne-Rhône-Alpes
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile, suivi et accompagnement social et juridique.
Recrutement public et stages/ en cours
- **Entraide Pierre Valdo** - Région Auvergne-Rhône-Alpes
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile, suivi et accompagnement social et juridique.
Recrutement public et stages/ en cours
- **MéDA, Médecine et droit d'Asile** - Lyon

Expertise médico-légale procédures demande d'asile
Stages et insertion professionnelle/ acté

- **CIMADE** - Lyon
Permanence et soutien juridique migrants
Stages et insertion professionnelle/ en cours
- **PASS**, CH Edouard Herriot - Lyon
Permanence d'accès aux soins de santé des personnes en situation de précarité
Stages et insertion professionnelle/ en cours
- **Médecins du monde** - Lyon
Accès soin de santé des populations les plus vulnérables, les victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles, celles et ceux qui n'ont pas accès aux soins
Stages et insertion professionnelle/ en cours
- **CMP/CATTP petite enfance Vaise** - Lyon
Santé Mentale petite enfance, dispositif d'écoute transculturel
Stages et insertion professionnelle/ en cours

4. Public accueilli :

Filières, secteurs et bassin de recrutement :

Stagiaires de la FC, demandeur d'emploi etc...

- *En plan entreprise de développement des compétences*
- *En Demandeurs d'emploi*
- *En CPF (après enregistrement)*
- *CPF de transition : des étudiants en Initial, stagiaire FC . Projection sur 3 ans*
- *Individuel payant*
- Dans le secteur associatif auprès des services d'interprétariat (ex : ISM Corum, Adate, ...). Les interprètes salariés (en CDI, vacataires ou prestataires) de ces associations travaillent dans le domaine de l'interprétariat social et médical mais ne sont pas toujours formés.
- Interprètes en libéral : Ils sont diplômés (Bac+ 3, 4 ou 5) dans le domaine de l'interprétariat et traduction. Ils travaillent principalement pour la justice et dans le domaine de la traduction (littéraire, industrielle, administrative), et sont nouvellement sollicités dans les domaines médical et social sans posséder les compétences nécessaires.

- Interprètes/médiateurs bénévoles : Ils travaillent auprès d'associations ou d'ONG, ils sont issus des mêmes parcours migratoires que les personnes suivies par ces associations. Ils sont sollicités pour interpréter sans aucune formation dans le domaine mais parce qu'ils parlent des langues rares. Niveau de qualification divers et généralement diplômes obtenus à l'étranger. Possibilité de VAE.
- Réfugiés statutaires intégrant des programmes d'intégration et insertion professionnelle (ex : Programme ACCELAIR de Forum Réfugiés COSI) ou ayant suivi un DU Passerelle – étudiant.e en exil habilité par le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MEaS). Ils ont un niveau de qualification divers et généralement des diplômes obtenus à l'étranger. Possibilité de VAE.
- Personnels de structures sociales et médicales amenés à travailler comme médiateurs/interprètes : Ce public possède des formations et qualifications dans leur domaine (infirmiers, médecins, assistantes sociales etc.) type Bac + 2, 3, 4 et plus, mais ne possède aucune formation dans le domaine de l'interprétariat/médiation.

Conditions d'admission

- 6 mois d'expérience professionnelle ou titulaire d'un diplôme en traduction ou interprétation
- Niveau du français : B2 acquis pour accès direct en DU DIALOGUES/MIM, ou B1 en cours si formation préalable en FLE
- Maîtrise d'une langue de la migration
- Baccalauréat ou équivalent
- Document d'identité en règle (carte d'identité/passeport/titre de séjour)

5. Mots clés de la certification pour le référencement :

Interprétariat, médiation, migration, langues, traduction,
--

Volet 2 : Projet pédagogique/ structure de la formation

Diplôme cible : Diplôme Universitaire

Nom du diplôme : DU DIALOGUES - Médiation, Interprétariat et Migration

Il prépare à une grande compétence professionnalisant. Ce DU relèvera d'un enregistrement au Répertoire spécifique

Niveau de la formation

Niveau 6 (Licence 3, Licence Professionnelle)

Description du projet de formation :

1. Objectifs de la formation

- Proposer un parcours professionnalisant pour des personnes qui souhaitent travailler dans les domaines de l'interprétariat et de la médiation en milieu social et médical.
- Répondre à une demande spécifique de formation pour les interprètes et les médiateurs en milieu social dans les domaines de la santé, du social et du droit.
- La formation vise à répondre aux besoins en interprétariat, en médiation professionnelle et au manque de formation autour de ces deux métiers en région Auvergne-Rhône-Alpes.

2. Publics visés / prérequis et niveaux d'entrée

☐ Formation continue	Prérequis et niveaux d'entrée <i>Identification des publics visés en terme de niveau de qualification, diplômes cibles (en vue de partenariats ex Lycées, IUT autres universités ... en capacité de drainer des candidats dans notre formation).</i> <i>Public ciblé :</i> • <i>Interprètes en activité, diplômés ou non, travaillant dans le domaine de l'interprétariat en milieu social et juridique souhaitant se former/spécialiser</i> • <i>Interprètes bénévoles, intervenant dans différentes structures, ou ayant acquis une expérience de traduction ou de médiation</i> • <i>Personnel de structures sociales et médicales amenés de fait à servir de médiateur souhaitant se former</i> • <i>Réfugiés travaillant en tant qu'interprètes ou/et médiateurs souhaitant se professionnaliser</i> • <i>Personnes primo-arrivantes, parlant la langue de migration, sans expérience professionnelle spécifique dans ces domaines, et souhaitant intégrer une formation professionnelle</i> • <i>Jeunes diplômés en traduction et/ou interprétation souhaitant se spécialiser</i> • <i>Demandeurs d'emploi</i> <i>Conditions d'admission</i>
---	---

- 6 mois d'expériences professionnelles ou diplômé en traduction/interprétation
- Niveau du français B2 acquis (ou B1 en cours si formation FLE en amont).
- Maîtrise d'une langue de la migration
- Baccalauréat ou équivalent
- Document d'identité en règle (carte d'identité/passeport/titre de séjour)

Poursuite d'études éventuelle

Organisation du parcours de formation

Programme de formation : *en annexe*

Récapitulatif des heures du parcours de formation :

Volume d'heures de cours étudiants	165
Volume stage	50

Calendrier de formation : *en annexe*

Volume d'heure / semaine prévu / quand ? :

Les cours auront lieu sur 1 jours et demi, deux fois par mois : les vendredis en journée complète (9h/12h et 13h30/17h) et les samedis en demi-journée (9h30/12h30).

Le public visé étant déjà en partie en pratique professionnelle et originaire de toute la région Auvergne-Rhône Alpes, l'agencement des horaires des cours tient compte des contraintes liés aux emplois du temps, localisation et déplacements.

Dispositif de suivi des étudiants :

Accompagnement au mémoire :	Les étudiants seront accompagnés dans la rédaction d'un rapport de stage
Accompagnement au projet tutoré / groupe	non

Dispositions mises en œuvre pour l'accompagnement vers l'emploi

Dispositions mises en œuvre pour l'accompagnement vers la professionnalisation :

Projets collectifs, journées d'études, interventions terrain...

Des projets collectifs et individuels sont intégrés dans le parcours de formation, ainsi que des interventions de terrains sous forme de stages. Module 1, UE 3, « Projet participatif »

Autres modalités pédagogiques particulières :

Certains candidat.es pourront être orienté.es vers une formation complémentaire en FLE pour une remise à niveau du français. Il peut s'agir de parcours complets - à l'instar du DU Passerelle ou DUEF proposé par le CIEF - ou optionnels selon le niveau. Les candidat.es seront orienté.es vers les partenaires pour la prise en charge de la formation FLE, en fonction des financements disponibles.

Ensuite, nous proposons au sein du DU une unité d'enseignement intitulé « Projet participatif » sous la tutelle d'enseignants référents. Nous proposons aux étudiants d'élaborer un projet individuel et collectif centrés autour de leurs propres parcours et objectifs professionnels. Ceux-ci seraient en corrélation avec les unités d'enseignements « Pratiques de médiation » et « Ateliers de réflexion » qui proposent d'acquérir des connaissances, des compétences et les mettre en lien avec leurs propres projets professionnels.

		obligatoires		optionnels		volume horaire
3 Parcours		Module 1	Module 4	Module 2	Module 3	
Parcours 1 complet	4 modules	81	14	36	34	165
Parcours 2 incomplet	3 modules	81	14	36		131
Parcours 3 incomplet	3 modules	81	14		34	129

Equipe Pédagogique

Equipe Pédagogique LYON 2 :

Nom et Prénom	Grade/ CNU Ou fonction si partenaire	Composante ou organisme externe de rattachement
GREEN Manda	MCF/CNU 11	Faculté de Langues Université Lumière Lyon2
DURY Pascaline	PR/ CNU 11	Faculté de langues Université Lumière Lyon2

Equipe Pédagogique Partenaire :

Nom et Prénom	Grade/ CNU Ou fonction si partenaire	Composante ou organisme externe de rattachement
ZEROUG-VIAL Halima	Directrice Orspere-Samdarra	CH Le Vinatier

LE GOFF Gwen	Directrice adjointe Orspere-Samdarra	CH Le Vinatier
CHAMBON Nicolas	Responsable Pôle Recherche Orspere-Samdarra	CH Le Vinatier
Duque Ada-Luz	Chargée de Mission Orspere-Samdarra	CH Le Vinatier
CARBONEL Natacha	Chargée de mission Orspere-Samdarra	CH Le Vinatier
GOURIFF Maelle	Chargée de mission Orspere-Samdarra	CH Le Vinatier
MAURY DE FERAUDY Julia	Psychologue Orspere-Samdarra	CH Le Vinatier
TRAVERSO Véronique	Directrice ICAR	CNRS/ENS Lyon
JOUIN Emilie	Ingénieure d'études ICAR	CNRS/ENS Lyon
TICCA Anna Claudia	Linguiste ICAR	CNRS/ENS Lyon

Proportion d'heures assurées par des enseignants chercheurs (Lyon 2 et autres universités) : 25%

Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 75 %

Volet 3 : Gestion et Pilotage de la formation

Equipe de soutien administrative et organisationnel Lyon 2 et partenaire :

Gestionnaire de scolarité (*EDT, salle, MCC, diplôme, inscriptions*) ...: ZORN Florence UFR Langues

Quotité de travail : 5%

Personnel permanent ou recrutement à prévoir ? vacances ? dispositif prévu : non

Gestionnaire du SCFC des conventions : *un gestionnaire du SCFC mais avec la réserve que le SCFC atteint la limite de capacité d'absorption des nouvelles formations en terme de gestion à la suite du développement de nouvelles formations*

Ingénieur pédagogique UFR langues : non

PAST UFR Langues : pas sur cette formation

Autres : RAS

Responsabilité pédagogique :

Responsable(s) pédagogique(s) :

Pascaline Dury : Professeur des universités

Pascaline.dury@univ-lyon2.fr

Faculté des Langues, département LEA

Recherche de contrat et validation des missions pédagogiques de stage :

L'Orspere-Samdarra sera en charge de la recherche et la validation des missions pédagogiques de stage

Conseil de perfectionnement de la formation :**Composition du conseil et qualité de ses membres :**

Membres : Représentants de l'équipe pédagogique : responsables Pédagogiques, Enseignants Chercheurs, intervenants extérieurs, représentants des entreprises, représentants apprentis

Membres pressentis pour la composition du conseil de perfectionnement :

- Pascaline Dury (Responsable Pédagogique universitaire) ;
- Gwen le Goff (Responsable Pédagogique partenaire) ;
- Membres de l'équipe pédagogique ;
- Bénéficiaires (évaluations de fin de parcours) ;
- Intervenants ;
- Représentants des secteurs de l'interprétariat, de l'action sociale, de la santé mentale et/ou somatique ; du juridique, de l'asile.
- Financeurs.

Le comité de perfectionnement se réunit à la fin de chaque année scolaire pour évaluer la qualité des enseignements dispensés et des modules, à partir des évaluations des étudiants.

L'Orspere-Samdarra sera responsable d'évaluer le suivi et effectuer les enquêtes deux fois par an pour la première année et une fois par an pour les années suivantes

Volet 4 : Evaluations et Validation du diplôme

Modalité de contrôle des connaissances acquises (MCC) à la suite du parcours de formation

Modalités de contrôle des connaissances du parcours de formation :

ATTENTION : les Evaluations des situations en entreprise sont-elles prévues : modalités d'intégration et évaluations des acquis d'apprentissage ?

Contrôle continu : les candidats seront évalués sur l'ensemble des résultats obtenus pour l'obtention du diplôme.

- **UE1 Trajectoires migratoires et procédures : (pas de coefficient)**
 - Oral/Ecrit : le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines
 - Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.
- **UE2 Postures professionnelles : (pas de coefficient)**
 - Mise en situation professionnelle réelle : le-la candidat-e réalise un entretien et présente un compte rendu d'entretien à l'oral.
 - Mise en situation professionnelle simulée (jeux de rôle à deux/trois) : A partir d'un scénario donné, le-la candidat-e mène un échange en présence de personnes concernées.
 - Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.
 - Restitutions savoirs/cas pratiques : à partir de mises en situation professionnelle le-la candidat-e est capable de réaliser une analyse des difficultés rencontrées et propose des solutions
- **UE3 Pratiques de Médiation : (pas de coefficient)**
 - Restitutions savoirs/cas pratiques : à partir de mises en situation professionnelle le-la candidat-e est capable de réaliser une analyse des difficultés rencontrées et propose des solutions
 - Oral/Ecrit : le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines
 - Mise en situation professionnelle simulée (jeux de rôle à deux) : A partir d'un scénario donné, le-la candidat-e mène un échange en présence de personnes concernées.
 - Prise de parole en public : le-la candidat-e prend des initiatives et participe à l'élaboration du projet professionnel.
 - Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.
- **UE4 Santé mentale : (pas de coefficient)**
 - Oral/Ecrit : le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines
 - Restitutions savoirs/cas pratiques : à partir de mises en situation professionnelle le-la candidat-e est capable de réaliser une analyse des difficultés rencontrées et propose des solutions
 - Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.

-Rapports et Observations de terrain : le-la candidat-e effectue des observations de terrain et restitue une réflexion autour des thématiques proposés.

- UE5 Santé Somatique : (pas de coefficient)

-Oral/Ecrit : le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines

-Restitutions savoirs/cas pratiques : à partir de mises en situation professionnelle le-la candidat-e est capable de réaliser une analyse des difficultés rencontrées et propose des solutions

-Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.

-Rapports et Observations de terrain : le-la candidat-e effectue des observations de terrain et restitue une réflexion autour des thématiques proposés.

- UE6 Social : (pas de coefficient)

-Oral/Ecrit : le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines

-Restitutions savoirs/cas pratiques : à partir de mises en situation professionnelle le-la candidat-e est capable de réaliser une analyse des difficultés rencontrées et propose des solutions

-Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.

-Rapports et Observations de terrain : le-la candidat-e effectue des observations de terrain et restitue une réflexion autour des thématiques proposés.

- UE7 Juridique : (pas de coefficient)

-Oral/Ecrit : le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines

-Restitutions savoirs/cas pratiques : à partir de mises en situation professionnelle le-la candidat-e est capable de réaliser une analyse des difficultés rencontrées et propose des solutions

-Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.

-Rapports et Observations de terrain : le-la candidat-e effectue des observations de terrain et restitue une réflexion autour des thématiques proposés.

- UE8 Techniques d'interprétation : (pas de coefficient)

-Mise en situation professionnelle réelle : le-la candidat-e réalise un entretien et présente un compte rendu d'entretien à l'oral.

-Oral/Ecrit : le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines

-Mise en situation professionnelle simulée (jeux de rôle à deux) : A partir d'un scénario donné, le-la candidat-e mène un échange en présence de personnes concernées.

-Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.

- UE9 : Stage

-Mise en situation professionnelle réelle : le-la candidat-e réalise un entretien et présente un compte rendu d'entretien à l'oral.

-Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.

-Rapports et Observations de terrain : le-la candidat-e effectue des observations de terrain et restitue une réflexion autour des thématiques proposés. (Oral/écrit)

La compensation peut-elle s'appliquer au diplôme ?

☐ Non

Des conditions d'assiduité s'appliquent-elles ?

☐ Oui

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

- Contrôle continu : les candidats seront évalués sur l'ensemble des résultats obtenus pour chaque UE pour l'obtention du diplôme.
- Assiduité : les candidats seront évalués sur leur présence régulière pendant toute la durée de la formation et des stages pour l'obtention du diplôme.

Qualité des membres du jury et composition :

Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
PR/ CNU 11	DURY Pascaline
MCF/CNU 11	GREEN Manda
Directrice Orspere-Samdarra	ZEROUG-VIAL Halima
Directrice adjointe Orspere-Samdarra	LE GOFF Gwen
Responsable Pôle Recherche Orspere-Samdarra	CHAMBON Nicolas
Chargée de mission Orspere-Samdarra	DUQUE Ada-luz
Chargée de mission Orspere-Samdarra	CARBONEL Natacha
Chargée de mission Orspere-Samdarra	GOURIFF Maelle
Psychologue Orspere-Samdarra	MAURY DE FERAUDY Julia

Evaluation des enseignements / amélioration continue

Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail, ...

- Des évaluations sur la qualité et la pertinence des enseignements seront organisés à la fin du parcours.
- Des enquêtes de satisfaction sous forme de questionnaires seront mises en place auprès des étudiants

Volet 5 / Blocs de compétences ou compétences

REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, Les compétences attestées sont celles maîtrisées en fin de parcours de formation que la personne pourra mettre en pratique dans son métier d'origine. Pour ce faire, chaque compétence attestée nécessite d'être capable de :</i>		REFERENTIEL D'EVALUATION du diplôme <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc Compétence ou grande compétence maîtrisée en fin de parcours 1	C1 Identifier les attentes linguistiques selon le contexte d'intervention	Oral/Écrit - Restitution savoirs/cas pratiques - Rapports et observations de terrain - Réalisation d'une analyse (orale ou écrite)	- le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines le-la candidat-e réalise un entretien et présente un compte rendu d'entretien à l'oral. - Mise en situation professionnelle simulée (jeux de rôle à deux) : A partir d'un scénario donné, le-la candidat-e mène un échange en présence de personnes concernées. - Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement. - Restitutions savoirs/cas pratiques : à partir de mises en situation professionnelle le-la candidat-e est capable de réaliser une analyse des difficultés rencontres et propose des solutions
	C2 Mobiliser différentes ressources et s'adapter au contexte (linguistiques, réflexives, postures etc)		
	C3 Utiliser les outils de la médiation pour résoudre les difficultés et proposer d'autres ressources et fonctions		
	C4 Pouvoir accompagner les thérapeutes dans leurs formulations spécifiques		
	C5 Adapter le champ lexical et équivalents au regard des procédures et institutions		
	C6 Mettre un en place un cadre de travail une posture en collaboration avec les professionnels		
Bloc Compétence ou grande compétence maîtrisée en fin de parcours 2	C7 Savoir se situer dans les entretiens à contexte thérapeutique	- Oral/Écrit - Restitution savoirs/cas pratiques	- le-la candidat-e sera évalué.e sur la maîtrise des connaissances des différents domaines le-la candidat-e réalise un entretien et présente un compte rendu d'entretien à l'oral.
	C8 Savoir intervenir en situation d'incompréhension interculturelle		

	C9 Savoir accompagner les patients et retranscrire de forme adéquate les diagnostics	- Rapports et observations de terrain - Réalisation d'une analyse (orale ou écrite)	<i>-Mise en situation professionnelle simulée (jeux de rôle à deux) : A partir d'un scénario donné, le-la candidat-e mène un échange en présence de personnes concernées. -Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement. -Restitutions savoirs/cas pratiques : à partir de mises en situation professionnelle le-la candidat-e est capable de réaliser une analyse des difficultés rencontrées et propose des solutions</i>
	C10 Pouvoir interpréter des patients souffrant « d'altérations » (anxiété, agitation, alcool, stupéfiants etc.)		
	C11 Pouvoir orienter les professionnels et les usagers sur les représentations des institutions et structures sociales		
Bloc Compétence ou grande compétence maitrisée en fin de parcours 3	C12		
	C13		
	C14		
	C15		
	C16		
Bloc Compétence ou grande compétence maitrisée en fin de parcours 4	C17		
	C18		
	C19		
	C20		
	C21		
Bloc Compétence ou grande compétence maitrisée en fin de parcours 5	C22		
	C23		
	C24		
	C25		
	C26		

Evaluation des blocs de compétences :

Comment avez-vous prévu l'évaluation de ces modules /blocs ?

Quel document délivrez-vous au stagiaire de la FC (attestation de compétences et de formation ?)

Volet 6

Volet financier

Flux / diversité des publics :

TYPES de publics Public FC salariés financés en plan entreprise de développement des compétences TARIF 1 ou 4	- Interprètes en activité, diplômés ou non, travaillant dans le domaine de l'interprétariat en milieu social et juridique souhaitant se former/spécialiser - Personnel de structures sociales et médicales amenés de fait à servir de médiateur ou interprète ad hoc souhaitant se former
Public FC financés Demandeurs d'emploi TARIF 1 ou 4	Demandeurs d'emploi
Public FC mobilisant son CPF* A venir si DU enregistré au répertoire spécifique. Pas l'année n, mais année n+1 à minima TARIF 1 ou 4	- Interprètes en activité, diplômés ou non, travaillant dans le domaine de l'interprétariat en milieu social et juridique souhaitant se former/spécialiser - Personnel de structures sociales et médicales amenés de fait à servir de médiateur souhaitant se former
Publics bénéficiant de la subvention obtenue par ORSPERE Samdara TARIF 3	- Réfugiés travaillant en tant qu'interprètes ou/et médiateurs souhaitant se professionnaliser - Personnes primo-arrivantes, parlant la langue de migration, sans expérience professionnelle spécifique dans ces domaines, et souhaitant intégrer une formation professionnelle - Demandeurs d'emploi (hors financement pôle emploi) - Interprètes bénévoles, intervenant dans différentes structures, ou ayant acquis une expérience de traduction ou de médiation
Public FC Individuel payant TARIF 2 ou 5	- Interprètes en activité, diplômés ou non, travaillant dans le domaine de l'interprétariat en milieu social et juridique souhaitant se former/spécialiser - Personnel de structures sociales et médicales amenés de fait à servir de médiateur souhaitant se former - Jeunes diplômés en traduction et/ou interprétation souhaitant se spécialiser

Détermination des tarifs proposés

TARIF 1	Parcours complet	FC	165 h	2 500 €	15 €	TARIF ENTREPRISE
TARIF 2	Parcours complet	FC	165 h	1 500 €	9 €	TARIF INDIVIDUEL
TARIF 3	Parcours complet	FC	165 h	2 500 €	15 €	TARIF SUBVENTIONNE / ORSPERE
TARIF 4	Parcours incomplet : module 1+4+ (3ou2)	FC	130 h	2000 €	15 €	PARCOURS 3 MODULES Tarif ENTREPRISE
TARIF 5	Parcours incomplet : module 1+4+ (3ou2)	FC	130 h	1 170 €	9 €	PARCOURS 3 MODULES tarif INDIVIDUEL

Estimation du nombre de stagiaires par type de tarif pour l'Année d'ouverture

			nb de stagiaires année 1			
Parcours		volume horaire	TARIF 1*	TARIF 2**	tarif 3 subvention	
Parcours 1 complet	4 modules	165h	4	3	5	12
			TARIF 4	TARIF 5		
Parcours 2 incomplet	3 modules	130h	2			2
Parcours 3 incomplet	3 modules	130h	1			1
						15

Le seuil acceptable d'ouverture de ce DU est à **15 étudiants minimum**.

Matrice financière jointe au dossier pour plus de détails

Maquette pedagogique DU_Dialogues						
Unités d'enseignement		Enseignements		TD	Volume Total	Volume UE
MODULE 1 : TRAJECTOIRES MIGRATOIRES / obligatoire						81
UE1	Trajectoires Migratoires	ENS 1.1	Trajectoires migratoires et procédures	6	6	18
		ENS 1.2	Discriminations	6	6	
		ENS 1.3	Droit Asile	6	6	
		ENS 1.4		0	0	
UE2	Postures professionnelles	ENS 2.1	Dialogues sur la pratique	6	6	21
		ENS 2.2	Méthodologie d'intervention	6	6	
		ENS 2.3	Ethique et Postures	3	3	
		ENS 2.4	Situations de communication	6	6	
UE3	Pratiques de médiation	ENS 3.1	Pratiques de médiation et interprétariat	12	12	42
		ENS 3.2	Ateliers de réflexion	12	12	
		ENS 3.3	Interprétation et médiation comme interaction	3	3	
		ENS 3.4	Projet participatif	15	15	
MODULE 2: SANTE						36
UE4	Santé mentale	ENS 4.1	Approche science sociales	6	6	18
		ENS 4.2	Concepts fondamentaux	6	6	
		ENS 4.3	Dialogues sur la pratique	6	6	
		ENS 4.4			0	
UE5	Santé Somatique	ENS 5.1	Approche sciences sociales	6	6	18
		ENS 5.2	Concepts fondamentaux	6	6	
		ENS 5.3	Dialogues sur la pratique	6	6	
		ENS 5.4			0	
MODULE 3: SOCIO-JURIDIQUE						34
UE6	Social	ENS 6.1	Approche sciences sociales	5	5	16
		ENS 6.2	Droit Social	5	5	
		ENS 6.3	Dialogues sur la pratique	6	6	
		ENS 6.4			0	
UE7	Juridique	ENS 7.1	Approche sciences sociales	6	6	18
		ENS 7.2	droit et concepts fondamentaux pénal	6	6	
		ENS 7.3	Dialogues sur la pratique	6	6	
		ENS 7.4				
MODULE 4 : TECHNIQUES D'INTERPRETATION / obligatoire						14
UE8	Techniques d'interprétation	ENS 6.1	Communication et formes d'interprétation	6	6	14
		ENS 6.2	Documentation et traduction	4	4	
		ENS 6.3	Interprétariat par téléphone et vidéo-conférence	4	4	
		ENS 6.4			0	
TOTAL enseignements						165
MODULE 5 : PROFESSIONNALISATION						
UE9	Professionnalisation	ENS 67.3	Stage (suivi stage)	50	0	0
		ENS 67.5	mémoire (suivi mémoire)		0	
Total enseignement						165
Stage durée						50

septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
mer 01 ³⁵	ven 01 ³⁶	lun 01	mer 01 ⁴⁸	sam 01	mar 01	mar 01	ven 01 ³⁷	dim 01	mer 01 ²²	ven 01 ³⁸	lun 01	jeu 01
jeu 02	sam 02 ³⁹	mar 02	jeu 02	dim 02	mer 02 ⁵	mer 02 ⁹	sam 02 ⁴⁰	lun 02	jeu 02	sam 02 ⁴¹	mar 02	ven 02
ven 03	dim 03	mer 03 ⁴⁴	ven 03 ⁴⁵	lun 03	jeu 03	jeu 03	dim 03	mar 03	ven 03 ⁴⁶	dim 03	mer 03 ³¹	sam 03
sam 04	lun 04	jeu 04	sam 04 ⁴⁷	mar 04	ven 04 ⁴⁸	ven 04 ⁴⁹	lun 04	mer 04 ¹⁸	sam 04 ⁴⁹	lun 04	jeu 04	dim 04
dim 05	mar 05	ven 05 ⁵⁰	dim 05	mer 05 ¹	sam 05 ⁵¹	sam 05 ⁵²	mer 05	jeu 05	dim 05	mar 05	ven 05	lun 05
lun 06	mer 06 ⁴⁰	sam 06 ⁵³	lun 06	jeu 06	dim 06	dim 06	mer 06 ¹⁴	ven 06	lun 06	mer 06 ²⁷	sam 06	mar 06
mar 07	jeu 07	dim 07	mar 07	ven 07 ⁵⁴	lun 07	lun 07	jeu 07	sam 07	mar 07	jeu 07	dim 07	mer 07 ³⁶
mer 08 ³⁶	ven 08	lun 08	mer 08 ⁴⁹	sam 08 ⁵⁵	mar 08	mar 08	ven 08	dim 08	mer 08 ²³	ven 08	lun 08	jeu 08
jeu 09	sam 09	mar 09	jeu 09	dim 09	mer 09 ⁶	mer 09 ¹⁰	sam 09	lun 09	jeu 09	sam 09	mar 09	ven 09
ven 10	dim 10	mer 10 ⁴⁵	ven 10	lun 10	jeu 10	jeu 10	dim 10	mar 10	ven 10	dim 10	mer 10 ³²	sam 10
sam 11	lun 11	jeu 11	sam 11	mar 11	ven 11	ven 11	lun 11	mer 11 ¹⁹	sam 11	lun 11	jeu 11	dim 11
dim 12	mar 12	ven 12	dim 12	mer 12 ²	sam 12	sam 12	mar 12	jeu 12	dim 12	mar 12	ven 12	lun 12
lun 13	mer 13 ⁴¹	sam 13	lun 13	jeu 13	dim 13	dim 13	mer 13 ¹⁵	ven 13 ⁵⁶	lun 13	mer 13 ²⁸	sam 13	mar 13
mar 14	jeu 14	dim 14	mar 14	ven 14	lun 14	lun 14	jeu 14	sam 14 ⁵⁷	mar 14	jeu 14	dim 14	mer 14 ³⁷
mer 15 ³⁷	ven 15 ⁵⁸	lun 15	mer 15 ⁵⁰	sam 15	mar 15	mar 15	ven 15	dim 15	mer 15 ²⁴	ven 15	lun 15	jeu 15
jeu 16	sam 16 ⁵⁹	mar 16	jeu 16	dim 16	mer 16 ⁷	mer 16 ¹¹	sam 16	lun 16	jeu 16	sam 16	mar 16	ven 16
ven 17	dim 17	mer 17 ⁴⁶	ven 17 ⁶⁰	lun 17	jeu 17	jeu 17	dim 17	mar 17	ven 17 ⁶¹	dim 17	mer 17 ³³	sam 17
sam 18	lun 18	jeu 18	sam 18 ⁶²	mar 18	ven 18	ven 18	lun 18	mer 18 ²⁰	sam 18 ⁶³	lun 18	jeu 18	dim 18
dim 19	mar 19	ven 19 ⁶⁴	dim 19	mer 19 ³	sam 19	sam 19	mer 19	jeu 19	dim 19	mar 19	ven 19	lun 19
lun 20	mer 20 ⁶⁵	sam 20 ⁶⁶	lun 20	jeu 20	dim 20	dim 20	mer 20 ¹⁶	ven 20	lun 20	mer 20 ²⁹	sam 20	mar 20
mar 21	jeu 21	dim 21	mar 21	ven 21 ⁶⁷	lun 21	lun 21	jeu 21	sam 21	mar 21	jeu 21	dim 21	mer 21 ³⁸
mer 22 ³⁸	ven 22	lun 22	mer 22 ⁵¹	sam 22 ⁶⁸	mar 22	mar 22	ven 22	dim 22	mer 22 ²⁵	ven 22	lun 22	jeu 22
jeu 23	sam 23	mar 23	jeu 23	dim 23	mer 23 ⁸	mer 23 ¹²	sam 23	lun 23	jeu 23	sam 23	mar 23	ven 23
ven 24	dim 24	mer 24 ⁴⁷	ven 24	lun 24	jeu 24	jeu 24	dim 24	mar 24	ven 24	dim 24	mer 24 ³⁴	sam 24
sam 25	lun 25	jeu 25	sam 25	mar 25	ven 25	ven 25	lun 25	mer 25 ²¹	sam 25	lun 25	jeu 25	dim 25
dim 26	mar 26	ven 26	dim 26	mer 26 ⁴	sam 26	sam 26	mer 26	jeu 26	dim 26	mar 26	ven 26	lun 26
lun 27	mer 27 ⁶⁹	sam 27	lun 27	jeu 27	dim 27	dim 27	mer 27 ¹⁷	ven 27 ⁷⁰	lun 27	mer 27 ³⁰	sam 27	mar 27
mar 28	jeu 28	dim 28	mar 28	ven 28	lun 28	lun 28	jeu 28	sam 28 ⁷¹	mar 28	jeu 28	dim 28	mer 28 ³⁹
mer 29 ³⁹	ven 29	lun 29	mer 29 ⁵²	sam 29		mar 29	ven 29 ⁷²	dim 29	mer 29 ²⁶	ven 29	lun 29	jeu 29
jeu 30	sam 30	mar 30	jeu 30	dim 30		mer 30 ¹³	sam 30 ⁷³	lun 30	jeu 30	sam 30	mar 30	ven 30
	dim 31		ven 31	lun 31		jeu 31		mar 31		dim 31	mer 31 ³⁵	



ANNEXES

CREATION D'UN DIPLOME : LICENCE PROFESSIONNELLE

ANNEXE BENCHMARK

Etablissement (raison sociale, adresse)	Intitulé de la formation	Composante de rattachement	Niveau	Public (cible)	Compétences visées	Modalités (Vol horaire, rythme, durée...)	tarif
Université Catholique de Lyon	Traduction Spécialisée et Interprétation de liaison	ESTRI	Bac + 5	Interprètes /traducteurs (L3 en LEA ou diplôme équivalent, ou M1 Master LEA ou équivalent)	- Exercer comme expert de l'interprétation spécialisé en information et documentation, en prestation de service d'interprétation et en gestion des outils technologiques liés à l'exercice de son activité. - Etre le relais entre deux ou plusieurs membres d'un petit groupe dans le cadre de négociations commerciales, d'affaires commerciales, de réunions d'entreprise, de conférences de presse	5 blocs de compétences spécialisés pour un total de 500 heures sur deux ans. Stage à l'étranger de six mois en 4 ^e année et stage de trois à six mois en France ou à l'étranger en 5 ^e année	de 5580€ à 7440€ + frais de stage
Orspere Samdarra	L'interprétariat en Santé		Pas de niveau	Soignants, professionnels du social et interprètes	Enrichir sa pratique autour des questions que pose la prise en	2 jours de formation pour les interprètes et	Gratuit

				professionnels et volontaires.	charge des populations migrantes allophones	1 jour de formation pour les soignants	
Université Paris-Diderot	Médiateur-Interprète dans les services publics	UFR d'études Interculturelles de Langues Appliquées EILA	DU	Traducteurs interprètes en activité, personnels de structures sociales et médicales amenés de fait à servir de médiateurs souhaitant se professionnaliser (niveau M1 et M2). Ainsi qu'aux jeunes diplômés en M2 en traduction et interprétariat.	Aborder la différence culturelle sous l'angle de la médiation, d'optimiser l'accompagnement des étrangers dans leurs démarches administratives, d'acquérir une connaissance approfondie des structures administratives et médicales, d'améliorer ses connaissances du droit des étrangers et du droit social français et préparer à la gestion de situations de communication complexes et spécifiques	4 modules de 25 heures pour un total de 100 heures d'enseignement sur un an, cours un vendredi par mois	Individuels FI : 500€, individuels FC : 800€, Entreprises : 1650€ + droits universitaires
l'Université Paris-Descartes	Pratiques de médiation et de traduction en situation transculturelle	Faculté de médecine	DU	Professionnels intervenants dans les domaines médico-psychologique ; socio-	Développer des compétences en médiation interculturelle et apprendre à utiliser	4 options pour un total de 124 heures	Formation initiale : 450€ ; prise en charge totale ou partielle :

				éducatifs et judiciaires et interprètes	des traducteurs et maîtriser les processus de traduction en situation professionnelle	d'enseignement sur un an, cours 2/3 jours par mois. Stage de 24h.	1650€ + frais de dossier
Université Paris-Descartes et INALCO	Hospitalité, médiations et migrations	Faculté de Sciences humaines et Sociales	DU	Volontaires et professionnels de l'accueil, de l'assistance ou des ressources humaines	-Acquérir des méthodes d'enquête et de travail en équipe dans une démarche inclusive, -Maîtriser l'environnement juridique et administratif des dispositifs d'accueil, -Utiliser le bon niveau de langue dans l'interprétation et la médiation Compétences relationnelles -Maîtriser l'accueil interculturel et multilingue, -Savoir favoriser la capacitation (empowerment) ;	8 modules pour un total de 140 heures d'enseignement sur un an, cours tous les soirs. Stage de 70h.	Inscription individuelle : 750€ ; Inscription entreprise, OPCO, Pole emploi : 1000€

					-Savoir résoudre des conflits interculturels. Compétences stratégiques -Connaître le contexte historique et politique de l'exil et des politiques migratoires. -Maîtriser les enjeux anthropologiques de l'hospitalité -Acquérir une vision globale des initiatives innovantes, de leurs forces et faiblesses pour être force de proposition		
Université de Bordeaux	Médecines et soins transculturels	Faculté d'anthropologie sociale-ethnologie	DU	Tout professionnel de la santé, de l'éducatif, du social et étudiant ayant un niveau L3 ou bac+3	Analyser les liens entre la maladie, les soins, les recours et les cultures par le biais d'une approche pluridisciplinaire : cliniciens, anthropologues, chercheurs en sciences humaines proposent des concepts théoriques afin de mieux comprendre la	6 modules pour un total de 117 heures en présentiels plus optionnel sur un an, cours tous les vendredis et samedis. Stage de 32h à 74h plus 32h de terrain d'observation	Formation initiale : 420 € ; reprise études financés : 1600€ ; reprise études non financées : 1000€ + droits universitaires

					spécificité des situations migratoires et de l'exil		
--	--	--	--	--	---	--	--

ANNEXE : Fiche UE à remplir pour chaque UE

Intitulé de l'UE ou EP : **UE1** Trajectoires migratoires et Procédures

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ¹⁵
18h					20

Description

Objectifs :

- Comprendre la complexité des parcours migratoires du public demandeur d'asile
- Connaître la diversité des parcours selon le public accueilli (mineurs isolés, traite d'êtres humains, violences de genre, minorités sexuelles)
- Comprendre les mécanismes d'isolement, exclusion et marginalisation des personnes en situation de migration
- Identifier et déconstruire les préjugés, stéréotypes, construction socio-historique de la figure du migrant
- Apporter des connaissances sur les procédures d'accueil et de demande d'asile et ses spécificités (MNA, contexte de migration, etc.)

Connaissances à acquérir :

- Connaissances juridique sur les procédures de demande d'asile
- Connaissance de la diversité du public et les origines des vagues migratoires (conflits, migration économique, exploitation etc.)

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Situer sa pratique au regard des procédures
- Identifier les attentes linguistiques selon le contexte d'intervention
- Apporter des éclairages aux professionnels leur permettant de mieux comprendre le contexte migratoire du public accueilli

- Etre capable de choisir une posture adéquate et d'identifier les projections culturelles et stéréotypes qui peuvent complexifier la compréhension entre professionnels et usagers
- Adapter le champ lexical et équivalents au regard des procédures et institutions
- Travailler et s'adapter au différents cadres de la demande d'asile (social, juridique, médical, santé mentale etc.)

Intitulé de l'UE ou EP : **UE2 Postures professionnelles**

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ¹⁶
21h					20

Description

Objectifs :

- Donner les outils nécessaires pour comprendre les difficultés en lien avec la posture, le cadre, la distance, la familiarité, le secret professionnel et l'éthique
- Comprendre les enjeux d'ordre transférentiels dans le suivi du public migrant
- Savoir préparer et débriefer les entretiens avec les professionnels
- Savoir retranscrire les éléments interculturels
- Savoir gérer des situations conflictuelles, violentes et/ou discriminatoires
- Faire face aux situations traumatiques
- Développer un regard critique sur la place du langage et de l'activité non verbale dans l'interaction sociale

Connaissances à acquérir :

- Notions dans le champ de la psychologie et de l'analyse de la pratique
- Notions en linguistique, approche interactionniste pour comprendre les enjeux des situations de communication
- Identifier les difficultés et l'impact de l'écoute et l'accueil des récits traumatiques
- Savoir avoir recours aux outils permettant de se distancier et choisir une posture adéquate aux situations

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Analyser et se distancier des situations problématiques vécues
- Mettre un en place un cadre de travail une posture en collaboration avec les professionnels
- Adapter la pratique aux différents contextes, attentes et problématiques
- Savoir identifier et interpréter des situations de communication complexe (plurilingues, pluriculturelles, avec plusieurs participants, avec des ressources matérielles)

Modalités pédagogiques :

Une modalité tipe APP (dialogues sur la pratique) afin de permettre d'analyser des situations réelles sur le terrain

Modalités de contrôle des connaissances (mcc)

Préciser (i) la nature de l'épreuve : CC (Contrôle Continu), ET (Epreuve Terminale), CC+ET (les deux précédents), O (Oral), E (Ecrit), autre à définir, (ii) la durée, (iii) le coefficient.

- Mise en situation professionnelle réelle
- Mise en situation professionnelle simulée
- Soutenance Orale
- Restitution savoirs/cas pratiques
- Réalisation d'une analyse (orale ou écrite)

Intitulé de l'UE ou EP : **UE3** Pratiques de Médiation

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ¹⁷
	42h				20

Description

Objectifs :

- Interroger, comprendre et articuler les fonctions de médiation dans la pratique de l'interprétariat
- Réfléchir, identifier et acquérir des outils et ressources permettant de se décentrer et adapter sa pratique
- Construire un parcours adapté à ses besoins et à sa pratique

Connaissances à acquérir :

- Définitions et attentes de la fonction de médiateur linguistique
- Responsabilité et prise de décisions communes dans le travail collectif avec les professionnels et usagers
- Savoir co-construire les entretiens avec les professionnels
- Identifier les différentes ressources à mobiliser dans la pratique de l'interprétariat

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Savoir identifier et interpréter des situations de communication complexes (plurilingues, pluriculturelles, avec plusieurs participants, avec des ressources matérielles)
- Mobiliser différentes ressources et s'adapter au contexte (linguistiques, réflexives, postures etc)
- Utiliser les outils de la médiation pour résoudre les difficultés et proposer d'autres ressources et fonctions

Modalités pédagogiques :

- Des ateliers, la construction d'un projet participatif et des rencontres afin de développer des capacités de médiation et de décentrage de la pratique

Modalités de contrôle des connaissances (mcc)

Préciser (i) la nature de l'épreuve : CC (Contrôle Continu), ET (Epreuve Terminale), CC+ET (les deux précédents), O (Oral), E (Ecrit), autre à définir, (ii) la durée, (iii) le coefficient.

- Restitution savoirs/cas pratiques
- Oral/Ecrit
- Mise en situation professionnelle simulée
- Prise de parole en public
- Réalisation d'une analyse (orale ou écrite)

Intitulé de l'UE ou EP : **UE4** Santé mentale

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ¹⁸
18h					

Description

Objectifs :

- Comprendre les enjeux sociétaux autour des thématiques de migration et de la santé mentale
- Proposer les notions nécessaires à la bonne compréhension des définitions du champ de la santé mentale
- Proposer un espace d'échange et d'analyse autour de la pratique d'interprétariat dans le cadre de la santé mentale
- Connaître les pratiques langagières des intervenants en santé mentale et en comprendre les enjeux

Connaissances à acquérir :

- Connaissances sur le soin en santé mentale (psychologie et psychiatrie)
- Evolution des politiques de santé mentale et impact sur les populations migrantes
- Effets de la procédure d'asile sur la santé mentale et le parcours des personnes migrantes
- Savoir distinguer les différents corps de métier ainsi que les différents cadres thérapeutiques
- Comprendre l'impact de l'écoute et le suivi de situations traumatiques et autres vécus pour les interprètes
- Interpréter en contexte de violences en lien avec les parcours migratoires et nécessitant un suivi en santé mentale (violences sexuelles, tortures, persécution etc.)
- Identifier les manifestations des émotions par le verbal et le non verbal
- Acquérir différentes méthodologies pour pouvoir se distancier

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Recours à l'interculturalité dans l'interprétariat en santé mentale
- Comprendre les liens entre exil, errance, précarité, migration et santé mentale
- Saisir les cadres et savoir s'adapter aux différentes sphères professionnelles dans la santé mentale
- Pouvoir accompagner les thérapeutes dans leurs formulations spécifiques (métaphores, images et représentations symboliques)
- Savoir se situer dans les entretiens thérapeutiques (triangularité et autres méthodologies)
- Savoir retranscrire et orienter les professionnels dans le diagnostic des symptômes, pathologies psychiatriques et troubles psychiques
- Comprendre les relations transférentielles au sein du contexte thérapeutique et les enjeux dans l'interprétation
- Travailler de manière pluridisciplinaire avec les professionnels en contextualisant les différentes pratiques et besoins
- Comprendre la nécessité de parler des situations traumatiques pour l'interprète et pouvoir se situer dans la pratique

Modalités pédagogiques :

Une modalité type APP (dialogues sur la pratique) afin de permettre d'analyser des situations réelles sur le terrain

Modalités de contrôle des connaissances (mcc)

Préciser (i) la nature de l'épreuve : CC (Contrôle Continu), ET (Epreuve Terminale), CC+ET (les deux précédents), O (Oral), E (Ecrit), autre à définir, (ii) la durée, (iii) le coefficient.

- Oral/Ecrit
- Restitution savoirs/cas pratiques
- Rapports et observations de terrain
- Réalisation d'une analyse (orale ou écrite)

Intitulé de l'UE ou EP : **UE5 Santé Somatique**

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ¹⁹
18h					

Description

Objectifs :

- Acquérir des notions en politique de santé, sur le système sanitaire, sur les représentations interculturelles de la santé, du corps et de la maladie.
- Former sur les notions fondamentales du champ médical : terminologie, vocabulaire, pathologies et spécificités
- Familiariser au contexte de la pratique d'interprétariat en santé : faire face au corps malade (sang, plaies, handicap, mort)

Connaissances à acquérir :

- Maîtriser les notions fondamentales du champ médical, la terminologie et le vocabulaire et être familiarisé aux différents corps de métier
- S'orienter au sein du système de santé français et comprendre les équivalences
- Avoir des notions sur les spécialités médicales et les pathologies sévères
- Comprendre le cadre des maladies de dépendance (alcool, stupéfiants, etc.)
- Avoir un regard éclairé sur les problématiques de santé et migration
- Savoir ajuster les incompréhensions d'ordre interculturel entre soignants et patients
- Savoir s'orienter entre équivalences de terminologie pour la traduction (pathologies, corps, institutions, services, pharmacologie etc.)

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Comprendre les enjeux de médiation au sein du contexte d'interprétation en santé
- Savoir « annoncer » dans la pratique du soin, déontologie du corps soignant et des interprètes
- Savoir accueillir les récits de souffrance et maladie, éthique et médiation
- Savoir orienter les professionnels sur les différences et correspondances entre dispositifs de santé et sur les représentations de la maladie et du corps soignant
- Savoir travailler avec des équipes de soin mobiles
- Savoir accompagner les patients et retranscrire de forme adéquate les diagnostics
- Savoir se décharger de la responsabilité de l'annonce et savoir interpeller les professionnels sur la fonction de l'interprète

- Pouvoir interpréter des patients souffrant « d'altérations » (anxiété, agitation, alcool, stupéfiants etc.)
- Faire appel aux différentes ressources proposées permettant de mieux appréhender le corps en souffrance sous ses différents aspects (physique et psychique)
- Savoir intervenir en situation d'incompréhension interculturelle

Modalités pédagogiques :

Une modalité type APP (dialogues sur la pratique) afin de permettre d'analyser des situations réelles sur le terrain

Modalités de contrôle des connaissances (mcc)

Préciser (i) la nature de l'épreuve : CC (Contrôle Continu), ET (Epreuve Terminale), CC+ET (les deux précédents), O (Oral), E (Ecrit), autre à définir, (ii) la durée, (iii) le coefficient.

- Oral/Ecrit
- Restitution savoirs/cas pratiques
- Rapports et observations de terrain
- Réalisation d'une analyse (orale ou écrite)

Intitulé de l'UE ou EP : **UE6 Social**

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ²⁰
16h					

Description

Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires sur les procédures et le contexte d'accompagnement social (asile, sans papiers, primo arrivants etc.)
- Comprendre les contextes à caractère particuliers (mineurs isolés, protection enfance etc.)
- Acquérir des connaissances sur le contexte des populations suivies
- Savoir différencier les institutions et leur rôle (Préfecture, OFII etc.)
- Appréhender les politiques sociales et leur impact sur les populations suivies
- Comprendre la place de l'interprète dans le suivi social et juridique dans différents contextes (précarité, violence de genre, parcours de demande d'asile, handicap etc.)

Connaissances à acquérir :

- Acquérir le vocabulaire spécifique et nécessaire aux interventions en milieu social
- Savoir s'orienter dans l'interprétation des différentes procédures (jargon, sigles etc.)
- Comprendre la fonction de médiateur dans le cadre social (limites et avantages)
- Avoir des connaissances sur le système socio sanitaire et les procédures (CMU/CPAM etc.)

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Pouvoir orienter les professionnels sur les représentations des institutions et structures sociales et les conséquences sur la compréhension des procédures sur les usagers
- Savoir orienter les usagers sur les équivalences (institutions, procédures etc.)
- Comprendre le contexte et savoir intervenir (cadre/posture) et orienter en sollicitant les fonctions de médiation (incompréhension des étapes des procédures, connaissance sur la situation de l'usager, remplir des documents etc.)
- Savoir se situer et choisir une posture face aux situations à caractère difficile (violence de genre, discriminations etc.)
- Savoir mettre des limites ou orienter les usagers face aux demandes hors cadre

Modalités pédagogiques :

Une modalité tipe APP (dialogues sur la pratique) afin de permettre d'analyser des situations réelles sur le terrain

Modalités de contrôle des connaissances (mcc)

Préciser (i) la nature de l'épreuve : CC (Contrôle Continu), ET (Epreuve Terminale), CC+ET (les deux précédents), O (Oral), E (Ecrit), autre à définir, (ii) la durée, (iii) le coefficient.

-Oral/Ecrit

-Restitutions savoirs/cas pratiques

-Rapports et Observations de terrain

Intitulé de l'UE ou EP : **UE7 Juridique**

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ²¹
18h					

Description

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement du système judiciaire en France
- Comprendre les différences dans les représentations sociales et interculturelles de la justice
- Acquérir les notions, vocabulaire et les concepts fondamentaux en droit, procédures, code civil et pénal
- Donner les outils nécessaires aux interprètes pour pouvoir choisir une posture convenante à la situation

Connaissances à acquérir :

- Statut juridique pour les interprètes
- Le traduction en situation judiciaire : attentes et spécificités

- Travailler en milieu carcéral
- Pouvoir intervenir dans le cadre judiciaire et extrajudiciaire, connaissances et équivalences entre procédures/droits
- Comprendre les exigences de posture et d'éthique dans le contexte juridique : cour/ tribunal/ police/ PJJ/ OFPRA/ CNDA etc.
- Traduire des interrogatoires et des gardes à vue. Travailler dans l'urgence et sous pression

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Appréhender la traduction avec les différents éléments constitutifs permettant de mieux contextualiser
- Savoir distinguer, résoudre et retranscrire les incompréhensions d'ordre interculturel
- Savoir choisir une posture adéquate face à des situations impliquant des difficultés d'ordre éthique ou morale (se confronter à la violence criminelle)
- Comprendre l'impact sur la posture de l'interprète lorsqu'il accompagne les différentes parties (Civiles et Adverses)
- Maîtriser les notions et le vocabulaire spécifique au contexte juridique

Modalités pédagogiques :

Une modalité type APP (dialogues sur la pratique) afin de permettre d'analyser des situations réelles sur le terrain

Modalités de contrôle des connaissances (mcc)

Préciser (i) la nature de l'épreuve : CC (Contrôle Continu), ET (Epreuve Terminale), CC+ET (les deux précédents), O (Oral), E (Ecrit), autre à définir, (ii) la durée, (iii) le coefficient.

- Oral/Ecrit
- Restitutions savoirs/cas pratiques
- Rapports et Observations de terrain

Intitulé de l'UE ou EP : **UE8 Techniques d'interprétation**

Abréviation de l'intitulé du diplôme :

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ²²
14h					

Description

Objectifs :

- Acquérir les différentes techniques d'interprétation (mémorisation, consécutif, différé, respiration, chuchotement etc.)
- Appréhender les notions nécessaires pour préparer les interventions
- Acquérir les techniques nécessaires pour l'interprétation par téléphone et vidéoconférence

Connaissances à acquérir :

- Savoir constituer un glossaire
- Savoir prendre des notes

- Savoir traduire a vue (retranscrire à l'oral à partir d'un document)
- Développer des compétences linguistiques (richesse lexicale, terminologie, collocation, idées clés)
- Contrôle et pilotage de l'entretien
- Interprétation par téléphone et vidéoconférence

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Maîtriser les différentes techniques nécessaires aux interventions
- Avoir les notions nécessaires pour préparer les interventions
- Maîtriser les techniques pour les interventions par téléphone et vidéoconférence

Modalités pédagogiques :

Modalités de contrôle des connaissances (mcc)

Préciser (i) la nature de l'épreuve : CC (Contrôle Continu), ET (Epreuve Terminale), CC+ET (les deux précédents), O (Oral), E (Ecrit), autre à définir, (ii) la durée, (iii) le coefficient.

- Mise en situation professionnelle réelle
- Mise en situation professionnelle simulée
- Oral/Ecrit

Intitulé de l'UE ou EP : UE9 STAGE

Abréviation de l'intitulé du diplôme :

Niveau :

Composante gestionnaire :

Nom du responsable :

Statut du responsable (MCF, PR, PRCE, PRAG) :

CM (h)	TD (h)	A distance (h)	Durée du stage (semaine)	Assurées par des professionnels (h)	Nombre d'étudiants ²³
			50 h		

Description

Objectifs :

- Observer des entretiens en présence d'interprètes/médiateurs et des professionnels dans différents contextes (santé mentale, santé somatique, services publics, suivi social, cadre juridique) afin de comprendre les dynamiques, enjeux et attentes du métier.

- Participer à des entretiens, mettre en pratique et savoir évaluer sa prestation. Mettre en pratique les modalités de préparation, co-construction du suivi des entretiens et débriefing en partenariat avec les professionnels.

Connaissances à acquérir :

- Définir, comprendre, appréhender, construire et réfléchir selon le cadre proposé et mettre en pratique les fonctions de médiation (interculturalité, linguistique, avocatie, accompagnement, etc).
- Comprendre le contexte socio-géopolitique de personnes accueillies et les difficultés qui s'en découlent dans les différents contextes des suivis.
- Être en mesure de cerner les attentes spécifiques d'une traduction dans les différents cadres : asile, santé mentale, santé somatique, social, juridique etc.
- Mettre en pratique différentes modalités d'interprétariat en présence en orientant la réflexion autour de l'agencement spatial et de l'interaction : Triangularité, présence, écoute, regard, prise de parole, interruptions etc.

Capacités et compétences à acquérir en fin de formation :

- Réfléchir et construire sa pratique : posture, implication, adaptation, familiarité, neutralité, distanciation, impartialité, secret professionnel, ressources, méthodologie.
- Identifier et comprendre le cadre, les attentes linguistiques et de posture au regard du contexte d'intervention : spécificités (santé mentale, santé somatique, social, etc.), vocabulaire, contexte de violences d'état, genre etc.
- Savoir apporter des éclairages, retranscrire aux professionnels : contexte migratoire, éléments interculturels, représentations, équivalences entre institutions, incompréhensions linguistiques, difficultés d'ordre lexicale.
- Savoir gérer des situations conflictuelles, violentes et/ou discriminatoires.
- Appréhender des contextes traumatiques pour les interprètes : échange avec professionnels autour des situations difficiles, comprendre les enjeux transférentiels, utiliser différentes ressources pour créer un cadre sécurisant, être ou se sentir passif/actif quel champs d'actions sont possibles, isolement professionnel et autres contextes du métier, comprendre l'implication de son propre parcours migratoire dans sa pratique.
- Pouvoir accompagner les professionnels dans leur formulation spécifiques : métaphores, images, représentations symboliques.
- Savoir se situer dans un entretien : triangularité et autres méthodologies, relations transférentielles dans le cadre de la santé mentale, interventions, interruption et construction du dialogue et de la traduction.
- Comprendre et inclure dans la construction de sa pratique les notions d'adaptabilité, de flexibilité et la nécessité de prise de décisions et d'actions propres au métier d'interprète.

Modalités pédagogiques : Modalités de contrôle des connaissances (mcc)

- Mise en situation professionnelle réelle : le-la candidat-e réalise un entretien et présente un compte rendu d'entretien à l'oral.

-Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement.

-Rapports et Observations de terrain : le-la candidat-e effectue des observations de terrain et restitue une réflexion autour des thématiques proposés. (Oral/écrit)

Cadre réglementaire et recommandations pour l'interprétariat en milieu social et médical

Cadres réglementaires européen et français pour la promotion des droits et de l'accès équitable aux soins de santé :

- **Charte sociale Européenne** (révisée, 1996), partie I, article 11, et partie V, article E

(<https://rm.coe.int/168007cf94>)

- o *La jouissance des droits (...) « doit être assurée sans distinction aucune fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, **la langue**, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, la santé, l'appartenance à une minorité nationale, la naissance ou toute autre situation. »*

- **Recommandation et Annexe à la Recommandation Rec(2006)18** du comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de l'Europe

(https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d73bf)

- o *Stratégies d'amélioration de la santé des populations multiculturelles et des soins de santé qui leur sont dispensés – Non-discrimination dans l'accès aux services de soins de santé,*
- o *« **La suppression des obstacles à la communication** est l'aspect qui nécessite l'intervention la plus urgente, claire et évidente.*
- o *(...) **Des interprètes professionnels devraient être mis à disposition et utilisés régulièrement pour assister les patients membres de minorités ethniques, si nécessaire.***
- o *(...) Les professionnels de santé devraient être conscients que les obstacles linguistiques ont des effets négatifs sur la qualité des soins. **Ils devraient être formés à travailler conjointement et efficacement avec des interprètes.***
- o ***Des programmes de formation s'imposent pour les interprètes travaillant dans le domaine de la santé.***
- o *(...) Les services de santé publique devraient être encouragés à contrôler la qualité des services d'interprétation médicale destinés aux minorités ethniques. »*

- **Recommandation de bonnes pratiques N° 13-IV.2**, de la Haute Autorité de Santé (France)

(https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/201206/recommandations_-_delivrance_de_linformation_a_la_personne_sur_son_etat_de_sante.pdf)

- o *Recommandation de bonne pratique N° 13 : Accès aux informations concernant la santé d'une personne - Modalités pratiques et accompagnement. Recommandations pour la pratique clinique, Accès aux informations concernant la santé d'une personne, décembre 2005 :*

- IV.2. Modalités de communication du dossier et accompagnement de l'accès
 - « **Dans le cas particulier des personnes ayant des difficultés de communication, la transmission des informations doit être adaptée à leurs possibilités et les difficultés de compréhension doivent être prises en compte de manière spécifique.** »
- **Code de santé publique** (version en vigueur 2 mai 2012), chapitre 1 « Information des usagers du système de santé et expression de leur volonté », titre 1 « Les droits des personnes malades et des usagers du système de santé », Art.L1111-2

(<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000031927576/2016-01-28/>)

- « **Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé.** Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus. Lorsque, postérieurement à l'exécution des investigations, traitements ou actions de prévention, des risques nouveaux sont identifiés, la personne concernée doit en être informée, sauf en cas d'impossibilité de la retrouver.

Cette information incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables. Seules l'urgence ou l'impossibilité d'informer peuvent l'en dispenser.

Cette information est délivrée au cours d'un entretien individuel. »

Cadre réglementaire institutions médicales et sociales françaises :

- **Codes de l'action sociale et des familles** (droits des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux, lois du 2 janvier 2002), Article L311-3

(<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000041721298/2020-10-01/>)

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés :

- 1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité et de son droit à aller et venir librement ;
- 2° Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger et des majeurs protégés, le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre d'une admission au sein d'un établissement spécialisé ;
- 3° Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou, s'il s'agit d'un majeur faisant l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne,

- de la personne chargée de cette mesure, qui tient compte de l'avis de la personne protégée, doit être recherché ;
- 4° La confidentialité des informations la concernant ;
 - 5° L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;
 - 6° Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;
 - 7° La participation directe de la personne prise en charge à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne. Cette personne bénéficie de l'aide de son représentant légal, s'il s'agit d'un mineur ou, s'il s'agit d'un majeur faisant l'objet d'une mesure de protection juridique à la personne qui n'est pas apte à exprimer sa volonté, de la personne chargée de cette mesure, qui tient compte de son avis.
- **Charte du patient hospitalisé – (2011)**
- (<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-de-sante-vos-droits/modeles-et-documents/article/la-charte-de-la-personne-hospitalisee>)
- « *L'établissement doit tenir compte des difficultés de compréhension et de communication des personnes hospitalisés et des personnes susceptibles de leurs apporter un soutien (la personne de confiance désignée, la famille ou les proches).*
 - *Le recours à des interprètes ou à des associations spécialisées dans les actions d'accompagnement des personnes qui ne comprennent pas le français, ainsi que des personnes sourdes ou malentendantes, sera recherché. »*
- **Plan Psychiatrie et Santé Mentale, (2011-2015), Axe 2 « Prévenir et réduire les ruptures selon les publics et les territoires »**
- (<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale-et-psychiatrie/article/plan-psychiatrie-et-sante-mentale-2011-2015>)
- « *Garantir l'égalité d'accès à des soins de qualité et à un accompagnement social et médico-social* »
 - *Rendre plus accessibles les soins aux populations qui rencontrent des obstacles supplémentaires pour se faire aider (...) Compte tenu de ces difficultés, qui s'ajoutent aux obstacles liés à la maladie, ces populations doivent faire l'objet de mesures spécifiques de la part des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux (systèmes de communications adaptés, organisation du recours aux services de traduction) »*

Dans le domaine du droit d'asile et du droit des étrangers (extraits du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) :

- **Ofpra** : « Lorsque l'entretien personnel mené avec le demandeur d'asile nécessite l'assistance d'un interprète, sa rétribution est prise en charge par l'office [français de protection des réfugié et apatrides]. » (Article R723-5) (voir la [Charte de l'interprétariat de l'Ofpra](#))
- **CNDA** : « La Cour [nationale du droit d'asile] met gratuitement à disposition du requérant, pour l'assister à l'audience, un interprète qui a prêté serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et en sa conscience, devant le président de la cour ou l'un des vice-présidents. » (Article R733-17) (voir la page ["Interprétariat"](#) du site web de la CNDA)
- **En zone d'attente** : « L'administration met un interprète à la disposition des étrangers maintenus en zone d'attente qui ne comprennent pas le français, dans le seul cadre des procédures de non-admission dont ils font l'objet. » (Article R221-3)
- **En centre de rétention** : « L'administration met un interprète à la disposition des étrangers maintenus en centre ou en local de rétention administrative qui ne comprennent pas le français, dans le seul cadre des procédures d'éloignement dont ils font l'objet et des demandes d'asile. » (Article R553-11)
- **Notifications** : « Lorsqu'il est prévu (...) qu'une décision ou qu'une information doit être communiquée à un étranger dans une langue qu'il comprend, cette information peut se faire soit au moyen de formulaires écrits, soit par l'intermédiaire d'un interprète. L'assistance de l'interprète est obligatoire si l'étranger ne parle pas le français et qu'il ne sait pas lire. » (Article L111-8)
- **Procédures administratives et contentieuses** : « L'étranger peut demander au président du tribunal administratif ou au magistrat désigné à cette fin le concours d'un interprète et la communication du dossier contenant les pièces sur la base desquelles la décision contestée a été prise. » (Article L512-1)

Cadre spécifique à l'interprétariat en milieu social et médical

- **Référentiel de compétences, de formation et de bonnes pratiques - Interprétariat linguistique dans le domaine de la santé**, octobre 2017, Haute Autorité de Santé.

- **Décret n° 2017-816 du 5 mai 2017 relatif à la médiation sanitaire et à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé**
(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034602662/2020-11-03/>)
- **Norme ISO 13611:2014 : INTERPRETATION — LIGNES DIRECTRICES POUR L'INTERPRETATION EN MILIEU SOCIAL**
(<https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:13611:ed-1:v1:fr>)
- **Rapport de l'IGAS** datant d'avril 2019 sur *Le modèle économique de l'interprétariat linguistique en santé*, IGAS N°2018-128R
(<https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2018-128R.pdf>)
 - o **Recommandation n°8** : Pour les interprètes salariés d'un prestataire, les partenaires sociaux devraient être invités à s'engager dans un processus de certification professionnelle reconnue et inscrite au RNCP.
 - o **Recommandation n°9** : En cas de recours direct ou via une plateforme d'intermédiation à un interprète, la qualité de ce dernier devra être garantie par l'attestation d'un certain niveau de langue (certification type TOEFL ou TOEIC) et d'une formation minimale sanctionnée par un diplôme dans le champ de l'interprétariat médical et social.
- **Charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France**
(https://ism-interpretariat.fr/wp-content/uploads/2020/09/Charte-professionnelle_Interpr%C3%A9tariat_m%C3%A9dical-et-social_Nov.-2012.pdf)
- **LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**
(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000031913426)
 - o « Art. L. 1110-13.-La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités.
« Des référentiels de compétences, de formation et de bonnes pratiques définissent et encadrent les modalités d'intervention des acteurs qui mettent en œuvre ou participent à des dispositifs de médiation sanitaire ou d'interprétariat linguistique ainsi que la place de ces acteurs dans le parcours de soins des personnes concernées. Ces référentiels définissent également le cadre dans lequel les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins peuvent avoir accès à des dispositifs de médiation sanitaire et d'interprétariat linguistique. Ils sont élaborés par la Haute Autorité de santé.
« Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret. »
II.-Le 5° de l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale est complété par les mots : « et élaborer des référentiels de compétences, de formation et de bonnes pratiques dans le domaine de la médiation sanitaire et de l'interprétariat linguistique »

- **Code de la santé publique** (Articles R1110-1 à R6431-76)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000034618306?tab_selection=all&searchField=ALL&query=interpr%C3%A9tariat+linguistique&page=1&init=true&anchor=LEGIARTI000034618355#LEGIARTI000034618355)

- *Article D1110-5 « La médiation sanitaire, ou médiation en santé, désigne la fonction d'interface assurée entre les personnes vulnérables éloignées du système de santé et les professionnels intervenant dans leur parcours de santé, dans le but de faciliter l'accès de ces personnes aux droits prévus au présent titre, à la prévention et aux soins. Elle vise à favoriser leur autonomie dans le parcours de santé en prenant en compte leurs spécificités. »*
- *Article D1110-6 « L'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé désigne la fonction d'interface, reposant sur des techniques de traduction orale, assurée entre les personnes qui ne maîtrisent pas ou imparfaitement la langue française et les professionnels intervenant dans leur parcours de santé, en vue de garantir à ces personnes les moyens de communication leur permettant d'accéder de manière autonome aux droits prévus au présent titre, à la prévention et aux soins.*
L'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé garantit aux professionnels de santé les moyens d'assurer la prise en charge des personnes qui ne maîtrisent pas ou imparfaitement la langue française dans le respect de leurs droits prévus au présent titre, notamment du droit à l'information, du droit au consentement libre et éclairé, du droit au respect de leur vie privée et au secret des informations les concernant. »